



RAPPORT

D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Réunion du Comité Syndical du 13 mars 2023

Table des matières

A. Rétrospective de l'exécution budgétaire 2022.	5
A.1 – Un budget encore sous contrôle...	5
A.2 – ... et toujours un retour à l'équilibre en ligne de mire.	6
A.2.1. La demande d'étalement de la charge de l'emprunt souscrit pour purger la dette fournisseurs.	6
A.2.2. La demande de remboursement de TVA	6
A.2.3. Instauration de la contribution unique.	7
A.2.4. Le pacte financier entre le Sydeme et ses membres.	7
A.2.5. Intérêts moratoires et pénalités.	8
A.2.6. Quelques données financières.	8
B. La dette du Sydeme.	16
B.1 - Dette du Sydeme auprès des organismes bancaires.	16
B.1.1. Encours de la dette à long terme au 31/12/2022 et flux prévisionnels 2023.	16
B.1.2. Récapitulatif des emprunts par organisme bancaire au 31/12/2022.	17
B.2 – Ligne de trésorerie.	17
B.3 – Fin de la dette fournisseurs.	17
C. Structure et évolution prévisionnelle des effectifs.	18
C.1 – Structure des effectifs.	18
C.2 – Etat comparatif des données du personnel.	20
C.2.1. Les effectifs.	20
C.2.2. Répartition hommes/femmes.	21
C.2.3. Lieu de résidence du personnel.	22
C.2.4. Formation des personnels.	23
D. Points sur l'activité 2022 – projection 2023.	24
D.1 – La communication.	24
D.2 – La confection des sacs.	26
D.3 – La distribution des sacs.	31
D.4. Les activités de tri et de transfert.	32
D.4.1 Les centres de tri Multiflux	32
D.4.2 Le centre de transfert Multiflux.	34
D.4.3 Les centres de transfert de déchets résiduels.	35
D.4.4 Les centres de transfert des recyclables.	36
D.4.5 Le centre de tri des recyclables.	37
D.5. Les activités de traitement.	39
D.5.1. Les résiduels.	39
D.5.2 Les transferts transfrontaliers.	41
D.5.3. Les recyclables.	42

D.5.4. La biomasse.	43
D.5.5. Les REP.	46
D.5.6. Les autres filières.	46
D.6 - Les tonnages : bilan et évolution.	47
D.7 - Les activités du transport.	49
D.7.1 Le service Déchèterie.	49
D.7.2 Le service SPL.	50
D.7.3 Le service SPL grue.	52
D.7.4 La collecte des biodéchets.	53
D.7.5 L'atelier.	54
D.8 La méthanisation.	55
D.8.1 Les intrants.	55
D.8.2 Le retour au sol.	55
D.8.3 La production d'énergie :	59
D.9 Le service Sécurité / Environnement.	60
D.9.1 Les analyses ICPE*.	60
D.9.2 Les vérifications générales périodiques (VGP).	61
D.9.2 Les équipements de protection individuelle.	61
D.9.3 Les équipements de protection collective.	61
D.9.4 Les analyses biomasse.	62
E. Perspectives et orientations stratégiques 2023.	63
E.1. Priorités budgétaires 2023.	63
E.2. Budget prévisionnel 2023.	63
E.2.1. Section d'investissement.	63
E.2.1.1. Opération 20211 – Hygiénisation à Méthavalor.	63
E.2.1.2. Les autres investissements étudiés.	64
E.2.2. Section d'exploitation.	65
E.2.2.1- Les dépenses.	65
E.2.2.2- Les recettes.	66

Préambule

En application des dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République », dite loi ATR, du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », renforce la transparence des collectivités locales.

Ces dispositions sont codifiées à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- d'en apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il s'appuie sur un rapport de l'exécutif qui définit notamment :

- les orientations budgétaires envisagées par la collectivité (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en exploitation comme en investissement) ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

A. Rétrospective de l'exécution budgétaire 2022.

A.1 – Un budget encore sous contrôle...

Suite à son constat d'un déficit d'exploitation excessif au compte administratif 2019 du Sydeme, la chambre régionale des comptes (CRC) du Grand-Est a proposé des mesures de redressement. Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif 2021 a été transmis à la CRC par le préfet. Considérant que les mesures mises en œuvre par le Sydeme pour résorber ce déficit sont insuffisantes, la CRC a proposé au préfet les mesures qu'elle estime nécessaires.

Le budget 2021 a ainsi été réglé par arrêté 2021-DCL/2-N° 105 du 2 août 2021, dont les mesures principales sont :

- l'augmentation de la contribution au fonctionnement des EPCI de 4,70€ par habitant pour les exercices 2021 à 2025, soit une augmentation totale de 23,50€/habitant sur la période ;
- l'inscription à l'article budgétaire 1641 d'un prêt d'un montant de 13,5 M€HT destiné à financer la dette fournisseurs.

Considérant l'impossibilité pour les EPCI d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou le montant de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères après le vote du taux des taxes et du budget, le comité syndical a décidé, par délibération n° 2021/53, d'augmenter la contribution à l'habitant de 5,875€/habitant pour les exercices 2022 à 2025, soit une augmentation totale de 23,50€/habitant sur la période égale à celle décidée par le préfet.

Par courrier du 12 mai 2022, le Préfet de la Moselle a transmis à la CRC le budget primitif 2022 adopté par délibération du comité syndical n° 2022/17 du 28 mars 2022.

Dans son avis n° 2022-0027 du 22 juin 2022, la CRC constate notamment :

- que le résultat de l'exercice 2021, après correction, n'est pas conforme au plan de redressement qu'elle a proposé ;
- que le budget voté pour l'exercice 2022 n'est pas en équilibre réel et que les mesures de redressement prévues par le Sydeme ne sont pas suffisantes pour suivre la trajectoire de redressement qu'elle a proposée.

Elle reconnaît toutefois les efforts de fiabilisation des comptes et de respect des mesures qu'elle a préconisées, le poids de l'inflation sur le budget du syndicat et l'impossibilité de réduire davantage les dépenses du fait même de l'activité du Sydeme.

Elle relève également que la section d'exploitation de l'exercice 2021 aurait pu être excédentaire pour la première fois si elle n'avait absorbé les charges constatées d'avance pour un montant de 3,02M€, en conformité avec la décision du comité syndical de mettre fin au mécanisme utilisé par l'ancienne gouvernance pour améliorer artificiellement le résultat comptable.

Elle propose donc d'actualiser les mesures de redressement de la façon suivante :

- maintien de la contribution complémentaire de 5,875€ par habitant en 2022 ;
- prorogation de la contribution complémentaire de 5,875€ par habitant majorée de 3,054€ par habitant à compter de 2023 jusqu'en 2032.

Par arrêté 2022-DCL/2-N° 092 du 22 juillet 2022, le préfet de la Moselle a décidé de suivre l'avis de la CRC.

Parallèlement, le Sydeme a entrepris des démarches susceptibles d'impacter considérablement l'équilibre budgétaire, en l'occurrence une demande d'autorisation d'étalement des charges de l'emprunt de 13,5 M€HT

d'euros contracté en 2021 pour purger la dette fournisseurs, ainsi qu'une demande de remboursement de TVA initiée auprès des services fiscaux.

Par délibération n° 2023/15 du 9 janvier 2023, le Comité syndical a donc décidé que les modalités de mise en œuvre de l'augmentation de 3,054€ arrêtée par le préfet seront précisées par une délibération en début d'année 2023, en fonction de la décision des ministres en charge de l'économie et des collectivités territoriales quant à la demande d'autorisation d'étalement des charges de l'emprunt de 13,5 M€HT contracté pour purger la dette fournisseurs.

A.2 – ... et toujours un retour à l'équilibre en ligne de mire.

A.2.1. La demande d'étalement de la charge de l'emprunt souscrit pour purger la dette fournisseurs.

Pour mémoire, en 2021, le Sydeme a contracté un prêt de 8 M€HT d'euros avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et de 5,5 M€HT avec la Caisse d'épargne afin de solder la dette fournisseurs. Cet emprunt induit un excédent d'investissement artificiel de 13,5 M€HT d'euros.

Le mécanisme d'étalement des charges, prévu par les instructions budgétaires et comptables, permet de retraiter des dépenses d'exploitation, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices. Il permet notamment de financer des charges par l'emprunt, par dérogation aux principes budgétaires applicables dans le secteur public local et d'en réduire l'impact sur les contributions syndicales, donc sur le contribuable ou l'utilisateur du service. Hormis les cas prévus par les instructions budgétaires et comptables, les charges ne peuvent être étalées que sur autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales.

Considérant le caractère exceptionnel tant de la charge de la dette fournisseurs (13,5 M€HT d'euros) que de son financement par voie d'emprunt, le Président, autorisé par le Comité Syndical, a demandé en juillet 2022 à Monsieur Bruno Lemaire et à Madame Caroline Cayeux, ministres respectivement en charge de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle, et des Collectivités territoriales, l'autorisation de procéder à l'étalement des charges afférentes à l'apurement de la dette fournisseurs ancienne du syndicat pour un montant de 13,5 M€HT d'euros sur dix ans.

Cette demande est en cours de traitement.

A.2.2. La demande de remboursement de TVA.

Pour mémoire, le 14 septembre 2021, la Direction de la Législation Fiscale au sein du Ministère de l'économie, des finances et de la relance répondait favorablement à la demande de rescrit déposée par le Sydeme le 5 février 2021.

Cependant, la question doit être affinée. En effet, en application des dispositions du Code général des impôts, la TVA qui a grevé les éléments du prix d'une opération imposable est déductible. La taxe déductible propre à chaque bien ou service doit être déterminée en proportion de son coefficient de déduction, calculé en fonction de différents critères.

Une proposition de droit à déduction a ainsi été adressée à l'administration fiscale en novembre 2021, un contrôle fiscal s'est déroulé du 30 juin 2022 à février 2023 et une demande de rescrit-contrôle a été adressée à l'Administratrice des Finances Publiques à Nancy en vue de faire appliquer la décision de l'administration fiscale. Rencontrée le 20 janvier 2023, l'Administratrice a confirmé que cette décision serait appliquée. Le Sydeme doit cependant lui préciser divers éléments.

A.2.3. Instauration de la contribution unique.

Le Sydeme, syndicat mixte composé d'établissements publics de coopération intercommunale, a été créé en 1998 en vue d'exercer la compétence gestion des déchets que lui ont transférée ses membres, à savoir le transfert, le tri, la valorisation biologique, la valorisation matière, la valorisation thermique et/ou le stockage des déchets ménagers ainsi que le transport des déchets ménagers. Les EPCI membres restent toutefois compétents en matière de collecte.

De la même façon qu'un transfert de compétence d'une commune à un EPCI, le transfert de la gestion des déchets au Sydeme entraîne de plein droit la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires à l'exercice de cette compétence, notamment les moyens financiers destinés à couvrir les dépenses d'exploitation et d'investissement qu'il implique.

Les EPCI-membres du Sydeme lui versent ainsi aujourd'hui :

- une contribution au fonctionnement : 8€/habitant, augmentée de 5,875€/habitant par délibération n° 2023/15 du comité syndical du 9 janvier 2023 ;
- les douzièmes, contribution estimée en fonction du réalisé N-1 et du coût du service, ajustable en N+1, sur la base de tarifs votés chaque année.

Ce mode de financement n'est pas adapté à l'activité d'un établissement public de coopération locale dans la mesure où :

- la contribution, fondée sur des tarifs, est assimilable à la facturation d'un service rendu, à l'instar d'un prestataire qui répond aux besoins d'un service qui relève de la compétence des EPCI ; ce n'est pas le cas en ce qui concerne la gestion des déchets sur le territoire du Sydeme ;
- les contributions versées par les EPCI-membres ne suffisent pas à financer l'exercice de la compétence transférée, ainsi qu'en témoigne le déficit de fonctionnement chronique ;
- de plus, la démographie décroît régulièrement depuis 2016 (-14 899 habitants, soit -3,9%, entre 2015 et 2023), ce qui impacte négativement les recettes du Sydeme.

Compte tenu de ce qui précède, la réflexion relative à l'instauration de la contribution unique, destinée à équilibrer le budget prévisionnel du Sydeme et calculée en fonction d'un ou plusieurs critères de répartition transparents fondés sur les principes d'égalité et d'équité, a été engagée en 2022. Elle sera finalisée dès lors que l'administration fiscale aura décidé du taux de déduction applicable.

A.2.4. Le pacte financier entre le Sydeme et ses membres.

Au 31 décembre 2021, le Sydeme doit 9 285 789 € HT à ses membres au titre du reversement des soutiens perçus sur la période 2016/2019.

Au 31 décembre 2022, 9 EPCI ont voté le pacte et 8 d'entre eux l'ont transmis au Sydeme qui s'engage à rembourser un montant total de 7 294 581 € HT en 60 mensualités égales.

Au 31 décembre 2022, le Sydeme a reversé les douze premières mensualités du pacte aux 8 EPCI signataires du pacte, soit 1 458 916 € HT, somme qui sera versée de la même façon en 2023.

A.2.5. Intérêts moratoires et pénalités.

Au 31/12/2022, le montant des contributions impayées des EPCI s'élève à 5 308 745 € TTC. Jusqu'à présent, aucune pénalité de retard (taux à 5% pour les EPCI signataires du pacte), ni aucun intérêt moratoire (taux légal actuel à 10,5%), pour les deux EPCI non signataires, n'a été appliqué. Considérant qu'il n'appartient pas au Sydeme d'assurer la trésorerie de ses membres, les pénalités de retard seront désormais facturées mensuellement et la procédure de recouvrement des intérêts moratoires pour les EPCI non signataires du pacte sera mise en œuvre.

A.2.6. Quelques données financières.

Synthèse des mouvements budgétaires 2022

	Exploitation	Investissement
Dépenses réelles 2022	48 658 649,23	5 507 914,39
Dépenses d'ordre 2022	5 035 830,58	574 730,31
TOTAL	53 694 479,81	6 082 644,70
Recettes réelles 2022	52 266 966,77	1 103 020,00
Recettes d'ordre 2022	574 730,31	5 035 830,58
TOTAL	52 841 697,08	6 138 850,58
Résultat de l'exercice 2022	-852 782,73	56 205,88
Résultat reporté 2021	-11 550 474,83	15 579 532,45
Résultat cumulé 2022	-12 403 257,56	15 635 738,33
Restes à réaliser 2022	0,00	1 937 518,88

EXPLOITATION

DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011 Charges à caractère général	21 024 210	23 413 340	25 977 547	26 258 537
60 Achats et variation de stocks	4 801 429	3 998 072	4 457 905	5 788 145
61 Services extérieurs	25 152 834	18 587 120	18 280 721	17 962 410
62 Autres services extérieurs	389 938	379 088	180 497	345 744
63 Impôts, taxes et versements assimilés	680 020	449 060	3 058 424	2 262 238
012 Charges de personnel	10 676 382	8 332 143	7 599 683	7 431 946
65 Autres charges de gestion courante	11 399 452	2 717 622	6 395 102	11 257 644
658 Charges diverses de gestion courante	21 330 062	2 668 031	6 310 356	11 285 205
66 Charges financières	2 670 546	4 023 968	2 051 569	2 007 494
68 Dotations aux amortissements et provisions	3 628 756	0	0	75 003
042 Opérations d'ordre entre sections	5 386 036	5 179 860	5 452 828	5 035 831
Dépenses courantes de l'exercice	54 785 382	43 666 933	47 476 729	52 066 454

RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE -13 576 637 437 187 2 360 416 -867 654

67 Charges exceptionnelles	3 036 325	1 701 743	5 624 763	1 628 025
----------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

RESULTAT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE -2 542 635 2 918 771 1 623 861 14 872

RESULTAT DE L'EXERCICE	-16 119 271	3 355 958	3 984 297	-852 783
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-2 771 458	-18 890 729	-15 534 772	-11 550 475
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	-18 890 729	-15 534 772	-11 550 475	-12 403 257

RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013 Atténuations de charges	779 627,00	-52 653,00	654 099,00	544 959,64
70 Vente de produits fabriqués, prestations	36 137 862,00	38 161 322,00	41 091 575,00	6 199 121,92
74 Subventions d'exploitation	633 392,00	207 054,00	74 618,00	36 955 086,22
75 Autres produits de gestion courante	3 011 734,00	1 726 917,00	6 720 835,00	6 119 844,30
76 Produits financiers	2 792,00	3 109,00	3 300,00	1 815,70
78 Reprises de provisions	0,00	1 614 062,00	638 202,00	803 240,00
042 Opérations d'ordre entre sections	643 338,00	2 444 309,00	654 514,00	574 730,31
Recettes courantes de l'exercice	41 208 745	44 104 120	49 837 143	51 198 800

77 Produits exceptionnels	493 690	4 620 513	7 248 644	1 642 897
---------------------------	---------	-----------	-----------	-----------

Ces résultats témoignent des efforts du Sydeme pour maîtriser ses dépenses d'exploitation en dépit notamment :

- de l'inflation galopante :
 - malgré une diminution de la consommation de 183 944 kWh (- 3,31 %), le coût de l'électricité a ainsi augmenté de 175 149 €HT (+ 25,42 %) entre 2021 et 2022, hausse limitée par le dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) qui a augmenté exceptionnellement le volume d'électricité vendue à un prix maîtrisé :

Evolution 2021/2022 de la consommation et de la facturation d'électricité par service.

Somme de CONSO kWh				Étiquettes de colonnes	
Service	2021	2022	Total		
Biomasse	2 246 589	2 189 073	4 435 662		
CSM	1 546 370	1 664 746	3 211 116		
Multiflux	1 296 214	1 120 212	2 416 426		
Recyclables	331 467	283 537	615 004		
Transfert	67 825	51 440	119 265		
Administratif	74 586	70 099	144 685		
Total	5 563 051	5 379 107	10 942 158		

Service	
2021/2022	
kWh	%
-57 516,00	-2,56%
118 376,00	7,66%
-176 002,00	-13,58%
-47 930,00	-14,46%
-16 385,00	-24,16%
-4 487,00	-6,02%
-183 944,00	-3,31%

2021/2022	
€	%
97 986,34 €	37,40%
50 790,10 €	28,57%
32 841,27 €	17,76%
-10 018,97 €	-24,14%
1 394,87 €	12,01%
2 155,29 €	19,09%
175 148,90 €	25,42%

Evolution 2021/2022 de la consommation et de la facturation d'électricité par fournisseur.

Somme de CONSO kWh				Étiquettes de colonnes	
Service	2021	2022	Total		
EDF Collectivités	4 865 910	4 749 312	9 615 222		
ENERGEM	360 111	336 178	696 289		
ENERGIS	331 467	283 537	615 004		
ENES	5 563	10 080	15 643		
Total	5 563 051	5 379 107	10 942 158		

Service	
2021/2022	
kWh	%
-116 598,00	-2,40%
-23 933,00	-6,65%
-47 930,00	-14,46%
4 517,00	81,20%
-183 944,00	-3,31%

2021/2022	
€	%
157 797,59 €	26,54%
25 428,23 €	49,41%
-10 018,97 €	-24,14%
1 942,05 €	119,97%
175 148,90 €	25,42%

- en dépit d'une consommation moindre de carburant en 2022 et des dispositions gouvernementales, non reconduites en 2023, pour limiter la hausse des prix du carburant, son coût augmente de 66% entre 2021 et 2022.

Evolution consommation carburant 2021/2022				
Nature du carburant	2021	2022	Delta 2022/2021	
			en volume	en %
Essence (litres)	2 120,21	1 157,37	-962,84	-45,41%
Gasoil (litres)	92 297,12	157 592,36	65 295,24	70,74%
Gaz (kilos)	350 105,31	195 304,59	-154 800,72	-44,22%
GNR (litres)	191,75	165,80	-25,95	-13,53%

Evolution coût carburant 2021/2022				
Nature du carburant	2021	2022	Delta 2022/2021	
			en € HT	en %
Essence	2 980,23 €	1 853,94 €	-1 126,29 €	-37,79%
Gasoil	114 696,98 €	250 812,79 €	136 115,81 €	118,67%
Gaz	376 967,90 €	621 019,16 €	244 051,26 €	64,74%
GNR	145 096,38 €	188 783,47 €	43 687,09 €	30,11%
TOTAL	639 741,49 €	1 062 469,36 €	422 727,87 €	66,08%

- de la hausse de la TGAP, dont l'évolution 2020/2025 est développée ci-dessous :

TGAP enfouissement

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. - Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. - Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. - Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. - Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

TGAP incinération

Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
Installations non autorisées	tonne	125	125	130	132	133	134	135
A. - Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	tonne	12	12	17	18	20	22	25
B. - Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3	tonne	12	12	17	18	20	22	25
C. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65	tonne	9	9	14	14	14	14	15
D. - Installations relevant à la fois des A et B	tonne	9	9	14	14	17	20	25
E. - Installations relevant à la fois des A et C	tonne	6	6	11	12	13	14	15
F. - Installations relevant à la fois des B et C	tonne	5	5	10	11	12	14	15
G. - Installations relevant à la fois des A, B et C	tonne	3	3	8	11	12	14	15
H. - Installations autorisées dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,70 et réalisant une valorisation énergétique des résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes	tonne	-	-	4	5,5	6	7	7,5
I. - Autres installations autorisées	tonne	15	15	20	22	23	24	25

- de la réintégration au bilan par le Préfet de la somme due aux 5 EPCI signataires du pacte au 31/12/2021, soit 5 880 207 € HT ;
- de la baisse des recettes issues de la vente de produits fabriqués et prestations, du fait notamment (cf chapitre D ci-dessous) :
 - de la disparition progressive des rotations de bennes de déchèterie ;
 - de la première année pleine sans collecte des biodéchets de la CCPBitche à compter de septembre 2021,
 - de la fin de la collecte de verre et fibreux pour la CASAS à compter d'août 2022.

Evolution des dépenses et recettes d'exploitation 2022/2021.

DEPENSES		Réalisé 2021	Réalisé 2022	2022/2021 (en €HT)	2022/2021 (en %)
011	Charges à caractère général	25 977 547	26 258 537	280 990	1,08%
60	Achats et variation de stocks	4 457 905	5 788 145	1 330 240	29,84%
61	Services extérieurs	18 280 721	17 962 410	-318 311	-1,74%
62	Autres services extérieurs	180 497	345 744	165 247	91,55%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 058 424	2 162 238	-896 186	-29,30%
012	Charges de personnel	7 599 683	7 431 946	-167 737	-2,21%
65	Autres charges de gestion courante	6 395 102	0	-6 395 102	-100,00%
658	dont charges diverses de gestion courante	6 310 356	51	-6 310 305	-100,00%
	dont pacte	5 880 207	1 458 916	-4 421 291	-75,19%
66	Charges financières	2 051 569	2 007 494	-44 075	-2,15%
67	Charges exceptionnelles	5 624 763	1 628 025	-3 996 738	-71,06%
	dont soldes des 12e n-1	946 479	228 656	-717 824	-75,84%
	dont charges constatées d'avance	3 020 000	-3 020 000	-100,00%	
	dont Suez	1 267 197	-1 267 197	-100,00%	
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	75 003	75 003	100,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	5 452 828	5 035 831	-416 997	-7,65%
	Dépenses d'exploitation 2022	53 101 492	42 436 836	-10 664 656	-20,08%
	RESULTAT DE L'EXERCICE	3 909 938	10 359 788	6 449 852	164,96%
	dont RESULTAT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE	1 623 881	14 872	-1 609 010	-99,08%

RECETTES		Réalisé 2021	Réalisé 2022	2022/2021 (en €HT)	2022/2021 (en %)
013	Atténuations de charges	654 099	544 960	-109 139	-16,69%
	Vente de produits fabriqués, prestations...	7 510 060	5 964 645	-1 545 414	-20,58%
	Contribution des EPCI	33 581 775	37 144 492	3 562 717	10,61%
	dont contribution à l'habitant	2 964 312	2 949 904	-14 408	-0,49%
	dont hausse du préfet : 5,875€/ha	0	2 166 336	2 166 336	100,00%
	dont 12e année n	30 554 450	30 554 450	0	0,00%
	dont soldes des 12e n-1	63 012	1 473 802	1 410 790	2238,91%
	Soutien à la com et subventions	74 359	45 073	-29 286	-39,38%
75	Autres produits de gestion courante	6 720 835	6 119 844	-600 991	-8,94%
76	Produits financiers	3 300	1 816	-1 484	-44,98%
77	Produits exceptionnels	7 248 644	1 642 897	-5 605 747	-77,20%
	dont pacte	5 880 207	0	-5 880 207	-100,00%
	dont reprise de provision Suez	406 076	0	-406 076	-100,00%
78	Reprises de provisions	638 202	803 240	165 038	25,86%
042	Opérations d'ordre entre sections	654 514	574 730	-79 784	-12,19%
	Recettes d'exploitation 2022	57 011 428	52 796 624	-4 214 804	-7,39%

Cependant, des nuances doivent être apportées à ce résultat :

- les charges de personnel réalisées sont inférieures au budget primitif pour 676 754 €HT du fait de difficultés de recrutement ; le personnel est en sous-effectif et la poursuite de l'exploitation en 2023 implique de remplacer les personnels manquants, donc des frais de personnel supérieurs ;
- le Préfet, dans son arrêté portant règlement du budget 2022, a décidé d'une part de réintégrer la dette du Sydeme à l'égard des EPCI signataires du pacte, dégradant ainsi le résultat d'exploitation, et d'autre part d'augmenter la contribution au fonctionnement de 3,054 € HT par habitant ; fermement opposé à toute nouvelle charge sur le panier de l'usager/contribuable, le Président a entrepris des démarches afin de faire revenir le Préfet sur sa décision et mis, à cet effet, l'arrêté préfectoral en suspens jusqu'au 9 janvier 2023 ; les dépenses d'exploitation et d'investissement ont donc été limitées à l'essentiel et il n'a pas été recouru à l'emprunt.

En 2023, des dépenses d'investissement et d'exploitation plus élevées seront nécessaires à la poursuite de l'exploitation.

Si le Préfet n'avait pas décidé la réintégration de la dette du Sydeme à l'égard des EPCI et que les dispositions du pacte financier avaient été respectées, la sortie du bilan de la somme due aux huit EPCI signataires du pacte au 31/12/2022 aurait ainsi impacté le résultat d'exploitation 2022 :

	Exploitation	Investissement
Dépenses réelles 2022	42 822 984,61	5 507 914,39
Dépenses d'ordre 2022	5 035 830,58	574 730,31
TOTAL	47 858 815,19	6 082 644,70
Recettes réelles 2022	54 775 967,79	1 103 020,00
Recettes d'ordre 2022	574 730,31	5 035 830,58
TOTAL	55 350 698,10	6 138 850,58
Résultat de l'exercice 2022	7 491 882,91	56 205,88
Résultat reporté 2021	-11 550 474,82	15 579 532,45
Résultat cumulé 2022	-4 058 591,91	15 635 738,33
Restes à réaliser 2022	0,00	1 937 518,88

Evolution des dépenses et recettes d'exploitation 2022/2021 sans réintégration du pacte au bilan.

DEPENSES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2022/2021 (en €HT)	2022/2021 (en %)
011 Charges à caractère général	25 977 547	26 258 537	280 990	1,08%
60 Achats et variation de stocks	4 457 905	5 788 145	1 330 240	29,84%
61 Services extérieurs	18 280 721	17 962 410	-318 311	-1,74%
62 Autres services extérieurs	180 497	345 744	165 247	91,55%
63 Impôts, taxes et versements assimilés	3 058 424	2 162 238	-896 186	-29,30%
012 Charges de personnel	7 599 683	7 431 946	-167 737	-2,21%
65 Autres charges de gestion courante	6 395 102	5 421 979	-973 123	-15,22%
658 dont charges diverses de gestion courante	6 310 356	5 349 540	-960 816	-15,23%
dont pacte	5 880 207	1 458 916	-4 421 291	-75,19%
66 Charges financières	2 051 569	2 007 494	-44 075	-2,15%
67 Charges exceptionnelles	5 624 763	1 628 025	-3 996 738	-71,06%
dont solde des 12e n-1	946 479	228 656	-717 824	-75,84%
dont charges constatées d'avance	3 020 000		-3 020 000	-100,00%
dont Suez	1 267 197		-1 267 197	-100,00%
68 Dotations aux amortissements et provisions	0	75 003	75 003	100,00%
042 Opérations d'ordre entre sections	5 452 828	5 035 831	-416 997	-7,65%
Dépenses d'exploitation 2022	53 101 492	47 858 815	-5 242 677	-9,87%
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 984 297	7 491 883	3 507 588	88,04%
dont RESULTAT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE	1 623 881	2 523 873	899 992	55,42%

RECETTES	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2022/2021 (en €HT)	2022/2021 (en %)
013 Atténuations de charges	654 099	544 960	-109 139	-16,69%
Vente de produits fabriqués, prestations...	7 510 060	5 964 645	-1 545 414	-20,58%
Contribution des EPCI	33 581 775	37 144 492	3 562 717	10,61%
dont contribution à l'habitant	2 964 312	2 949 904	-14 408	-0,49%
dont hausse du préfet - 5,875€/ha	0	2 166 336	2 166 336	100,00%
dont 12e année n	30 554 450	30 554 450	0	0,00%
dont solde des 12e n-1	63 012	1 473 802	1 410 790	2238,91%
Soutien à la com et subventions	74 359	45 073	-29 286	-39,38%
75 Autres produits de gestion courante	6 720 835	6 119 844	-600 991	-8,94%
76 Produits financiers	3 300	1 816	-1 484	-44,98%
77 Produits exceptionnels	7 248 644	4 151 898	-3 096 746	-42,72%
dont pacte	5 880 207	2 509 001	-3 371 206	-57,33%
dont reprise de provision Suez	406 076	0	-406 076	-100,00%
78 Reprises de provisions	638 202	803 240	165 038	25,86%
042 Opérations d'ordre entre sections	654 514	574 730	-79 784	-12,19%
Recettes d'exploitation 2022	57 085 787	55 350 698	-1 735 089	-3,04%

Principales réalisations d'investissement 2022 (en € HT) :

Opération 20211 - Installation d'une unité d'hygiénisation à Méthavalor	
Prestation	Montant (en € HT)
Mise à jour du dossier d'agrément sanitaire pour Méthavalor - 1e acompte	1 378,80
Analyses	1 347,50
AMO traitement des digestats liquides - phase 1	21 700,00
TOTAL	24 426,30

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Audit centrale incendie Méthavalor	5 957,76
Analyses Méthavalor	1 355,00
Licences	3 901,59
Certificats pour la dématérialisation des actes au contrôle de légalité	720,00
TOTAL	11 934,35

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Achat ou prestation	Montant (en € HT)
Acquisition terrain Creutzwald	44 383,39
Sécurisation du site de Ste Fontaine	65 390,69
Achat arbres pour aménagement des abords du siège	690,00
Climatisation aile est du siège	8 369,19
Remplacement moteur Caterpillar TCG 2016 - Méthavalor	176 238,90
Fourniture, installation et mise en service unité de déshydratation (acompte) - Méthavalor	49 920,00
Fourniture et remplacement de la cuve tampon 900L - Méthavalor	2 047,50
Prestation de requalification épurateur biogaz - Méthavalor	7 756,00
Remplacement pompes extraction d'axe - Méthavalor	8 528,94
Requalification container - Méthavalor	37 232,76
Vanne d'isolement et enrochemeent - Multiflux	5 430,00
Sondes pour mesure de température obligatoire - Méthavos	3 813,30
Mise en conformité des équipements sous pression - Méthavalor	5 502,92
Remise en connrformité du parc blocs de secours/blocs phares - Méthavalor	14 592,80
Remplacement bloc de secours Multiflux Faulquemont	3 895,00
Achat de matériel de protection incendie	2 682,17
Table élévatrice - Atelier Ste Fontaine	3 500,00
Fournitures colonnes mobiles - Ste Fontaine	20 799,00
Echafaudage - Méthavalor	25 580,00
Aimant de levage - Méthavalor	839,20
Compresseurs multi-sites	6 999,00
Relamping Multiflux	5 790,88
Commande à distance pont roulant - Méthavalor	1 965,00
Achat semi-remorque citerne à échéance du marché	4 000,00
Achat chargeuse affinage - Méthavalor	154 500,00
Achat benne à fond ouvrant pour la préparation - Méthavalor	3 905,70
Informatique et téléphonie	10 300,90
Divers	5 801,78
TOTAL	680 455,02

Restes à réaliser 2022 (en € HT) :

Les dépenses d'investissement engagées en 2022 mais non réalisées seront les premières dépenses de la section d'investissement. Y figurent principalement :

- des études préalables à la réalisation d'investissements nécessaires à la sécurité des personnes et des sites ou à des obligations réglementaires ;
- des travaux nécessaires à la sécurité des personnes et des sites, ou répondant à des obligations réglementaires ;
- 8 tracteurs gaz nécessaires au renouvellement de la flotte sur 4 ans, soit 4 commandés en 2021 et livrés le 17 janvier 2023, et 4 en 2022 ;
- l'acquisition de matériel nécessaire à la poursuite de l'exploitation :

ETAT DES RESTES A REALISER 2022		Montant en € HT
20	Immobilisations incorporelles	38 881,99
2031	Frais d'études	35 980,00
	Assistance technique au projet de sécurisation des postes de travail - Centre de tri multiflux Morsbach	6 680,00
	Assistance prévention du risque incendie sur le site de Morsbach	1 300,00
	MOE coordination SSI pour le renouvellement du système de sécurité incendie de Méthavalor	28 000,00
2051	Concessions, droits, brevets	2 901,99
	Achat de 8 licences utilisateurs	648,00
	Commande Microsoft Office Famille et Petite entreprise 2021	1 904,00
	Achat licence Logmein	349,99
21	Immobilisations corporelles	1 834 319,69
2115	Terrains bâtis	0,00
2121	Agencements et aménagements de terrains - Terrains nus	5 184,44
	Sécurisation du site de Ste Fontaine - Installation caméra de vidéo surveillance + interphone	4 074,00
	Enrochement Sainte-Fontaine	1 110,44
2153	Installations à caractère spécifique	7 778,79
	Echange standard moteur D2709 du cribleur SM414	7 778,79
2154	Matériel industriel	116 480,00
	METHA - Unité de déshydratation des digestats - Fourniture, installation et mise en service	116 480,00
2155	Outillage industriel	11 049,96
	Débitmètres torchères biogaz - Méthavalor	8 082,00
	Requalification container - Méthavalor	2 576,00
	Meuleuse Makita - Méthavalor	391,96
2181	Installations générales/agencements/aménagements	4 758,39
	Remplacement d'un poteau incendie	3 387,50
	Vanne d'isolement et d'enrochement Méthavalor	940,00
	Mise en place horloge astronomique Candélabres Multiflux Sarreguemines	430,89
2182	Matériel de transport	1 680 639,69
	Acquisition de 8 tracteurs CNG	1 068 853,00
	Achat broyeur mobile pour déchets verts - Méthavos	566 000,00
	Achat 2 véhicules de fonction	39 852,69
	Flocage - Renouvellement de flotte GNV - 4 véhicules	5 934,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 281,06
	installation Pegase sur nouveau PC - Multiflux Faulquemont	3 281,06
2188	Autres	5 147,36
	Relamping divers sites - Multiflux	3 603,44
	Matériel incendie	1 543,92
	Chpt : 20211 - Opération unité d'hygiénisation usine de méthanisation	64 317,20
2031	Chpt : 2011 - Opération unité d'hygiénisation usine de méthanisation	64 317,20
	Mise à jour du dossier d'agrément sanitaire pour Méthavalor - acompte 1	3 217,20
	AMO traitement des digestats liquides	61 100,00
TOTAL RAR 2022		1 937 518,88

Cession d'actifs :

Les biens ci-dessous ont été cédés en 2022 :

Cession d'actifs	
Bien cédé	Montant en € HT
Cession de 82 bennes	116 499,99
Cession de 10 compacteurs	72 500,00
TOTAL	188 999,99

Provisions pour risques et charges :

L'article 47-2 de la Constitution dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière. ». Dans cet objectif, les règles comptables prudentielles imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours dans le cas de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.

A ce titre, le Sydeme constitue chaque année les provisions nécessaires à la maîtrise de l'impact financier liés à ses engagements et activités, qu'il reprend une fois que le risque est réalisé ou a disparu.

Une provision de 75 002,74 €HT a ainsi été constituée en 2022 au titre des litiges en cours auprès du Conseil des prudhommes.

La clôture de la liquidation judiciaire suivie à l'égard de la SEM SYDEM DEVELOPPEMENT a été prononcée le 17 mars 2022 pour insuffisance d'actif.

Les provisions créées à cet effet ont ainsi été reprises en 2022 :

Nature de la provision	Montant (en € HT)
Provision pour dépréciation de compte courant d'associé SEM	800 000,00
Provision pour dépréciation des parts sociales SEM	31 265,00

En 2023 :

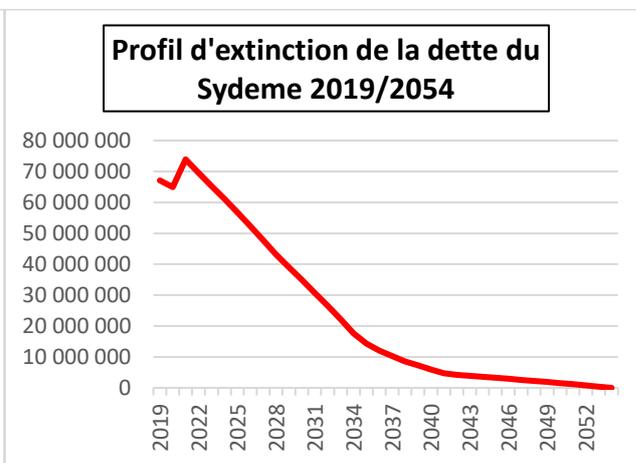
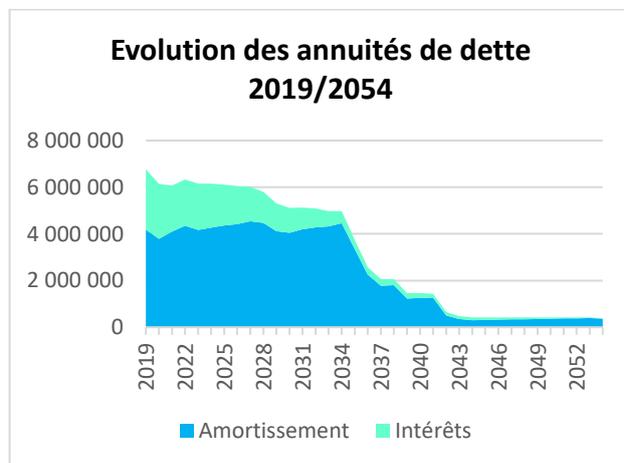
- une provision de 49 493,25 €HT sera constituée au titre des congés acquis en 2022 par les salariés de droit privé ;
- une provision de l'ordre de 90 000 €HT sera reprise suite à la clôture du litige au Conseil des prud'hommes avec un ancien salarié.

B. La dette du Sydeme.

B.1 - Dette du Sydeme auprès des organismes bancaires.

B.1.1. Encours de la dette à long terme au 31/12/2022 et flux prévisionnels 2023.

SYDEME	Type	Score Gissler	Echéance	Taux	Capital initial	Amortissement 2022	Intérêts 2022	CRD 31/12/2022	Amortissement 2023	Intérêts 2023	CRD 31/12/2023
CE 2009 3 M		A1	2034	4,64%	3 000 000,00	113 814,36	91 428,26	1 856 622,25	119 095,35	86 147,37	1 737 526,90
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE 3 ME 2008		A1	2028	4,84%	3 000 000,00	170 858,00	64 114,40	1 217 249,17	179 278,85	55 693,55	1 037 970,32
CE-CFF 2002 3.5 M n° 77 79 962 U		A1	2022	5,55%	3 500 000,00	235 713,46	6 036,54	0,00			0,00
CE 2010 10M cédé à SAARLB en 2018		A1	2035	4,13%	10 000 000,00	393 997,88	281 576,16	6 570 311,81	410 523,73	265 050,21	6 159 788,08
SOCIETE GENERALE 10M 2009		A1	2034	4,38%	10 000 000,00	409 316,54	305 293,02	6 619 152,91	427 798,56	286 811,00	6 191 354,35
SOCIETE GENERALE 2 M 2007 - indexé		A1	2032	4,36%	2 000 000,00	84 030,13	47 732,79	1 041 985,18	87 754,19	44 008,73	954 230,99
SOCIETE GENERALE - 1M - 2003		A1	2025	4,79%	1 000 000,00	63 987,18	10 599,42	186 369,31	67 120,37	7 466,23	119 248,94
CREDIT FONCIER de France 10M 0011486 P		A1	2036	4,68%	10 000 000,00	361 228,48	335 702,09	6 847 956,41	377 760,12	318 270,11	6 470 196,29
EMPRUNT SG 2011 TUNNEL 3,43-5,93 B1 post-fixé		B1	2036	3,43%	10 000 000,00	371 962,81	238 318,56	6 620 136,71	387 065,99	225 186,45	6 233 070,72
EMPRUNT SAARLB 3.6 M		A1	2028	3,90%	3 635 633,00	242 375,52	62 620,55	1 454 253,32	242 375,52	53 167,90	1 211 877,80
SAARLB - 2 M - 2014		A1	2029	4,00%	2 000 000,00	133 333,32	36 661,19	833 333,45	133 333,32	31 327,86	700 000,13
SAARLB - 1.9 M		A1	2029	4,00%	1 900 000,00	128 813,56	36 710,10	837 288,13	128 813,56	31 557,56	708 474,57
CDC - 4 787 002 € - 2014 - Livret A + 1%		A1	2054	3,00%	4 787 002,00	98 754,98	62 657,98	4 078 443,55	92 216,09	81 568,87	3 986 227,46
CDC- 5 361 576.00 € - 2014 - Livret A + 1%		A1	2054	3,00%	5 361 576,00	110 405,87	70 050,22	4 559 609,12	86 845,14	136 788,27	4 472 763,98
BPLCA - 1,5M€ - 2017-29 1,74%		A1	2029	1,74%	1 500 000,00	125 000,00	16 040,63	843 750,00	125 000,00	13 865,63	718 750,00
SFIL Refinancement Dexia 10,8 M€ - 0,15% 2020-2038		A1	2038	0,15%	10 837 066,72	602 059,26	15 338,71	9 632 948,20	602 059,26	14 423,08	9 030 888,94
Avenant CDC - Livret A + 1%		A1	2043	2,00%	2 584 351,80	98 535,27	42 911,73	2 410 939,09	88 258,13	70 552,55	2 322 680,96
Avenant CDC Livret A + 1 %		A1	2043	2,00%	1 110 394,81	42 336,74	18 437,50	1 035 886,16	37 921,05	30 313,67	997 965,11
ARKEA 2021 8M Prêt à Impact - 52117224 - évolutif		A1	2041	1,85%	8 000 000,00	331 085,63	152 522,22	7 668 914,37	339 762,45	143 845,40	7 329 151,92
CE 2021 5,5M fixe		A1	2041	1,70%	5 500 000,00	233 225,93	91 360,99	5 247 516,83	237 221,83	87 365,09	5 010 295,00
Total SYDEME					99 716 024,33	4 350 834,92	1 986 113,06	69 562 665,97	4 170 203,51	1 983 409,53	65 392 462,46
						6 336 947,98			6 153 613,04		



Sans nouvel emprunt, la charge de la dette chuterait très nettement à compter de 2035.

De nouveaux emprunts devront toutefois être recherchés en 2023 pour financer l'investissement, notamment l'opération de filtration membranaire de l'unité de méthanisation de Méthavalor.

B.1.2. Récapitulatif des emprunts par organisme bancaire au 31/12/2022.

Banque	Capital emprunté		CRD au 31/12/2022	
	Montant	Taux	Montant	Taux
ARKEA	8 000 000,00	8,02%	7 668 914,37	11,0%
Banque Populaire	1 500 000,00	1,50%	843 750,00	1,2%
Caisse d'Epargne	11 500 000,00	11,53%	8 321 388,25	12,0%
CDC	13 843 324,61	13,88%	12 084 877,92	17,4%
Crédit Foncier	13 500 000,00	13,54%	6 847 956,41	9,8%
Saar LB	17 535 633,00	17,59%	9 695 186,68	13,9%
Société Générale	23 000 000,00	23,07%	14 467 644,11	20,8%
SFIL	10 837 066,72	10,87%	9 632 948,20	13,8%
TOTAL	99 716 024,33	100,00%	69 562 665,94	100,0%

B.2 – Ligne de trésorerie.

La dernière ligne de trésorerie d'un montant de 3,5 M€HT d'euros, souscrite le 7 janvier 2021, a été consolidée le 12 novembre 2021 grâce au prêt de 5,5 M€HT d'euros accordé en 2021 par la Caisse d'épargne.

En 2022, le Sydeme ne dispose plus d'aucune ligne de trésorerie. Il n'est pas prévu de recours à une nouvelle ligne de trésorerie.

B.3 – Fin de la dette fournisseurs.

Le Sydeme n'a plus de dette à l'égard de ses fournisseurs/prestataires.

Au 31/12/2022, le montant des factures en instance s'élève à 606 354 € TTC. Le montant se justifie ainsi, selon les factures : soit le délai global de paiement n'est pas échu, soit le mandatement est suspendu à la production de pièces justificatives.

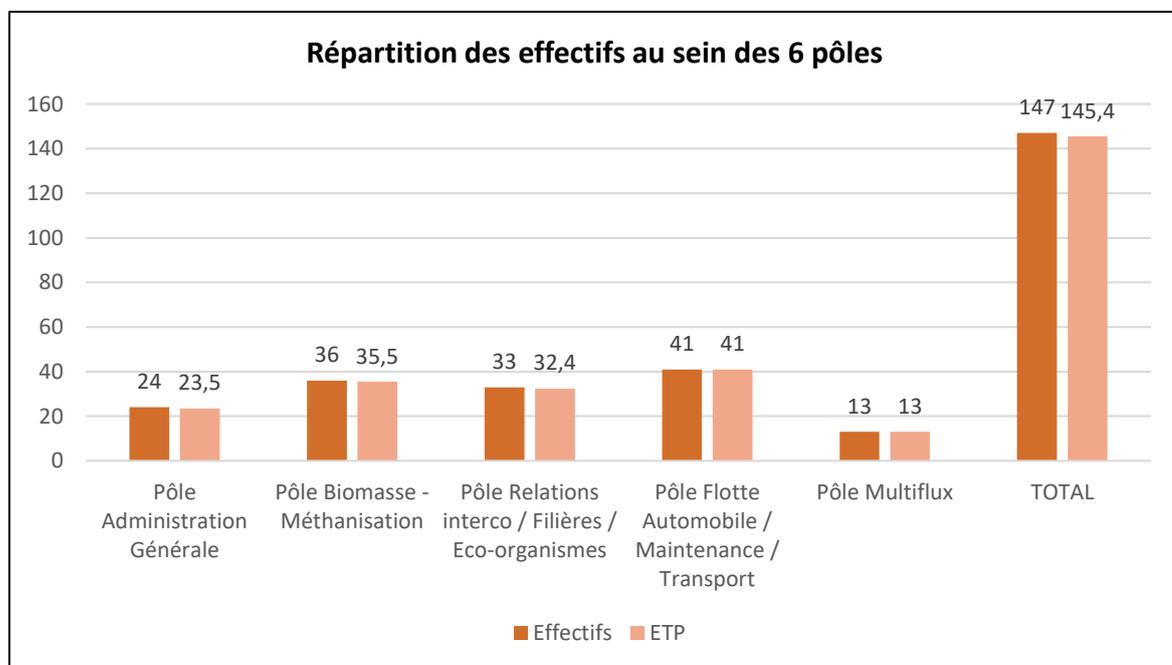
C. Structure et évolution prévisionnelle des effectifs.

C.1 – Structure des effectifs.

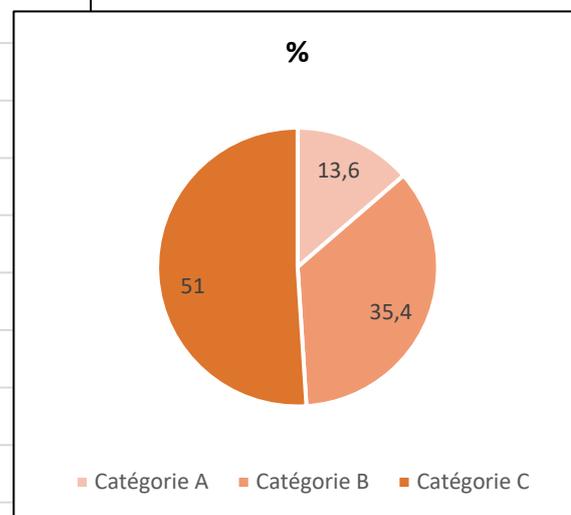
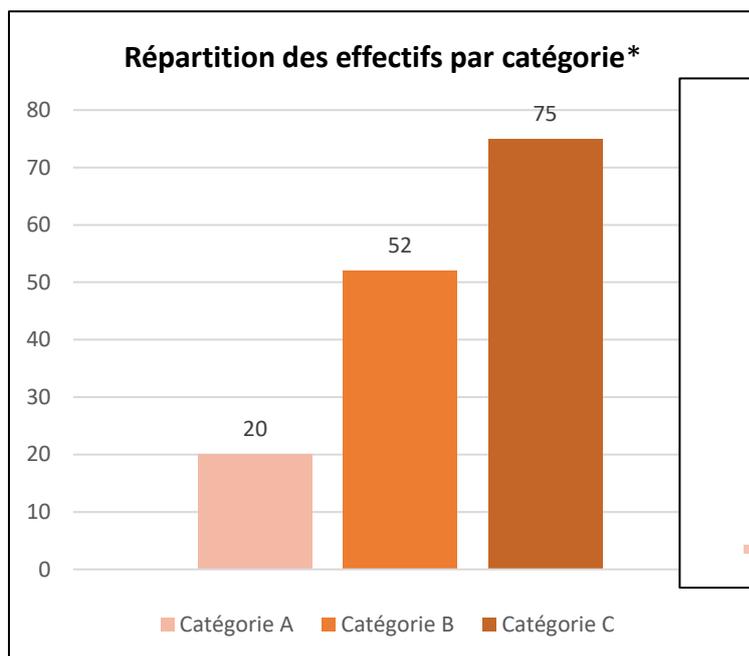
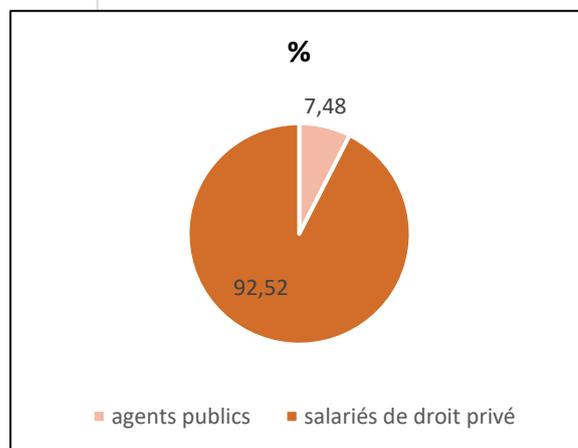
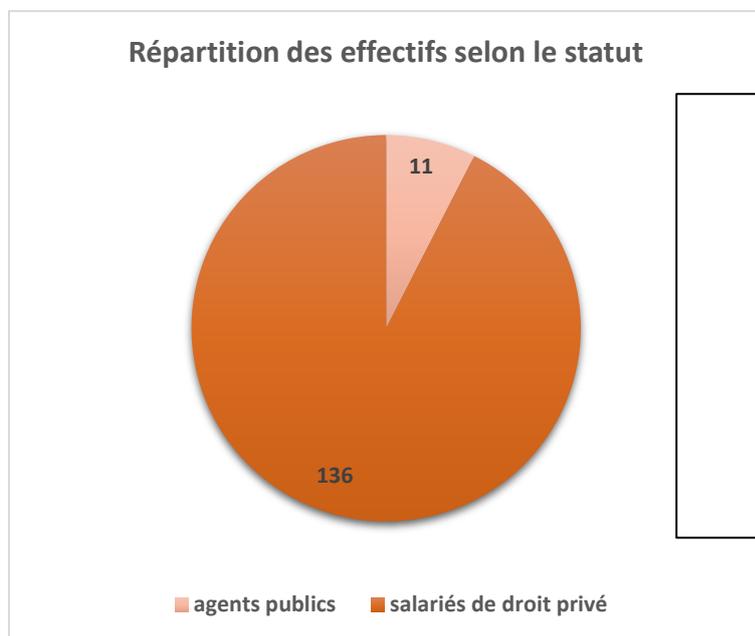
Le nouvel organigramme du SYDEME est entré en vigueur le 15 décembre 2020. Aucun changement organisationnel de grande ampleur n'a été opéré au courant de l'année 2022. On note néanmoins 25 départs depuis le 1^{er} janvier 2021, dont 16 n'ont pas été remplacés.

Le 31/12/2022, la prestation optionnelle déchèterie a pris fin, impliquant la reconversion de 12 chauffeurs, tous restés sous la direction du pôle transport, à l'exception d'un chauffeur parti compléter les effectifs du service biodéchets. Cette reconversion permet une diminution du recours au prestataire de transport, et donc une diminution des coûts y afférents.

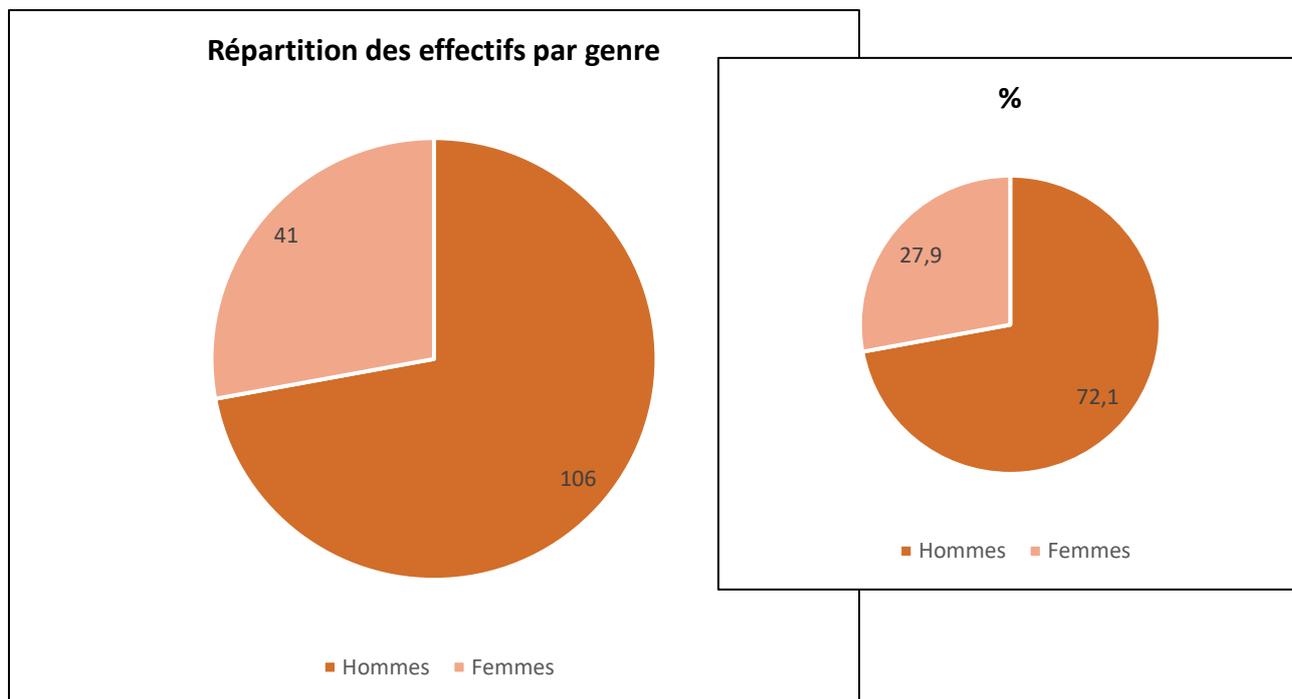
La direction générale des services pilote les 6 pôles, détaillés comme suit selon les effectifs établis au 01/01/2023 :



L'effectif au 01/01/2023 est arrêté à 147 agents/salariés, soit 145,4 ETP (équivalent temps plein).



(*) Correspondance des catégories :
- catégorie A = cadres de droit privé
- catégorie B = techniciens et agents de maîtrise de droit privé
- catégorie C = employés et ouvriers de droit privé

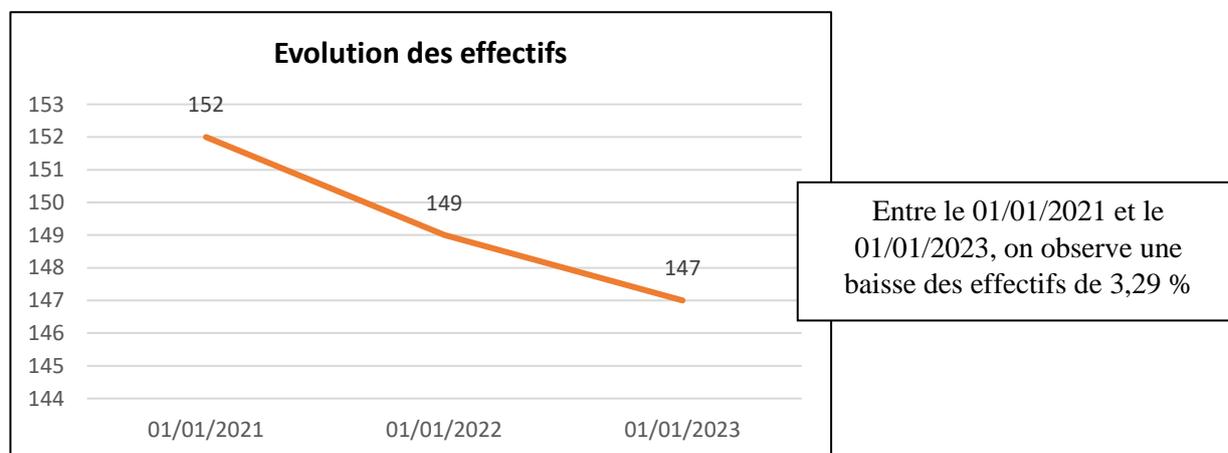


C.2 – Etat comparatif des données du personnel.

C.2.1. Les effectifs.

Les effectifs sont en baisse constante, d’une part en raison de quelques départs qu’il n’a pas été nécessaire de remplacer, et d’autre part du fait de la difficulté rencontrée par les entreprises en général, et le SYDEME en particulier, pour recruter du personnel qualifié : les postes restent vacants parfois plusieurs mois après la publication d’une offre d’emploi (ex : responsable du pôle biomasse/méthanisation, électricien, etc).

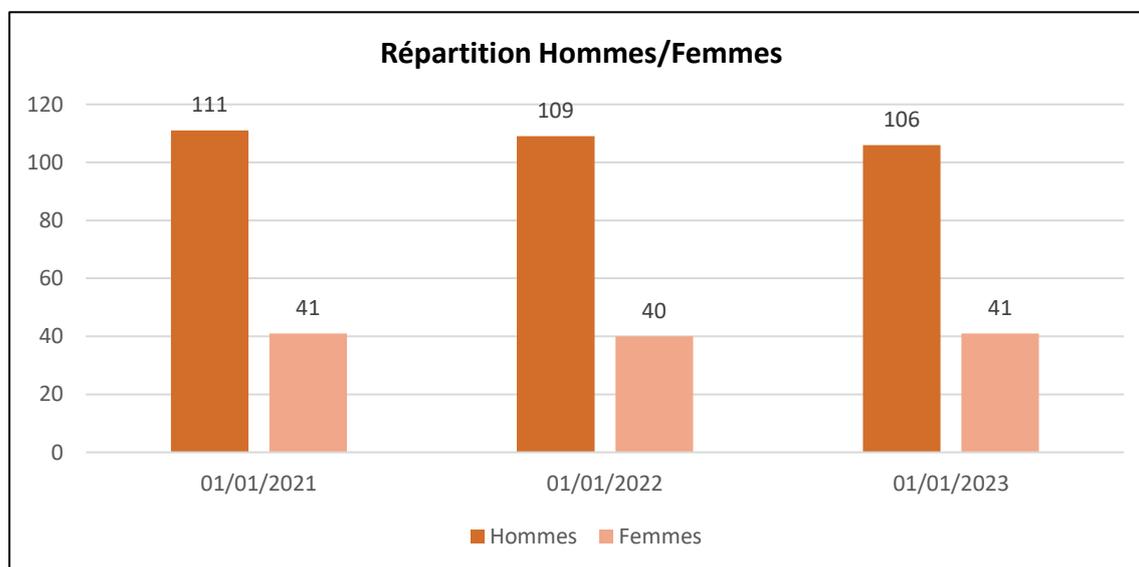
A l’heure actuelle, 10 postes restent à pourvoir, dont 7 en CDI, et n’ont pas trouvé preneur.



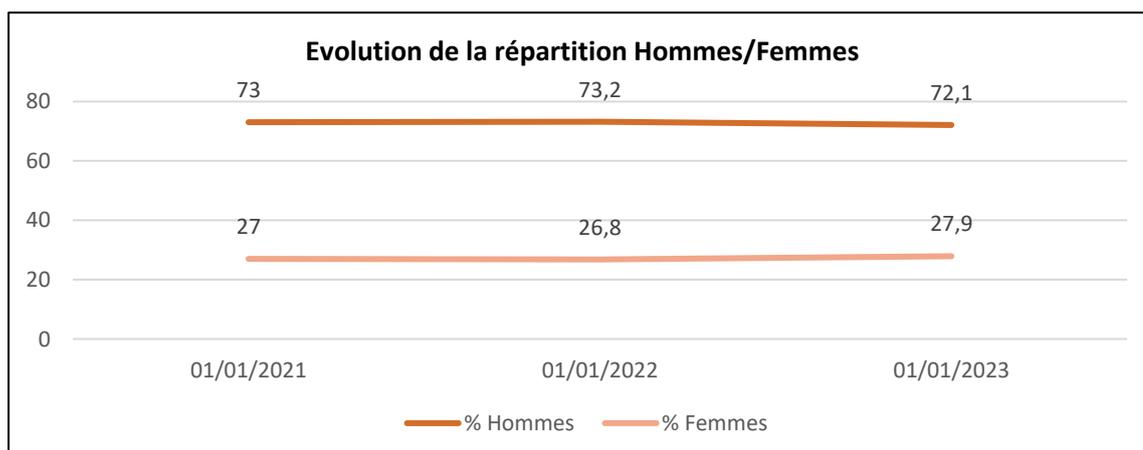
		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Effectifs		152	149	147
Dont	Contractuels de droit privé	142	137	136
	- <i>Contrats cadres</i>	<i>18</i>	<i>17</i>	<i>16</i>
	- <i>Contrats non cadres</i>	<i>124</i>	<i>120</i>	<i>120</i>
	Contractuels de droit public	1	1	1
	Fonctionnaires	9	10	11
Apprenti		0	1	0

C.2.2. Répartition hommes/femmes.

La répartition homme/femme se stabilise également.



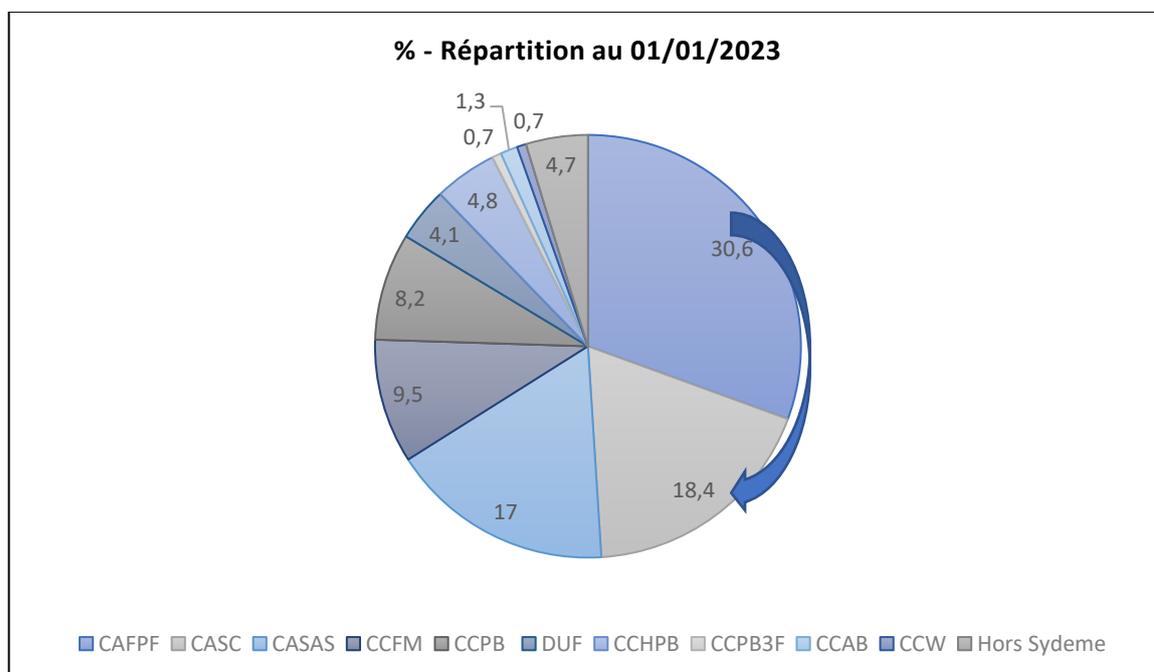
		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Effectifs		152	149	147
Dont	Contractuels de droit privé	142	137	136
	- <i>Contrats cadres</i>	<i>18</i>	<i>17</i>	<i>16</i>
	- <i>Contrats non cadres</i>	<i>124</i>	<i>120</i>	<i>120</i>
	Contractuels de droit public	1	1	1
	Fonctionnaires	9	10	11
Apprenti		0	1	0



C.2.3. Lieu de résidence du personnel.

Les données des 3 dernières années maintiennent en 1^{ère} position la CAFPF comme territoire principal de résidence du personnel du Sydeme.

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/23
Répartition (domiciliation sur le territoire du Sydeme)	152	149	147
CA Forbach Porte de France	51	49	45
CA Sarreguemines Confluences	32	28	27
CA Saint-Avold Synergie	20	25	25
CC de Freyming-Merlebach	14	15	14
CC du Pays de Bitche	12	10	12
CC du District Urbain de Faulquemont	8	7	6
CC de la Houve et du Pays Boulageois	4	5	7
CC du Bouzonvillois 3 Frontières	2	1	1
CC d'Alsace Bossue	2	2	2
CC du Warndt	1	1	1
Hors territoire du Sydeme	6	6	7



C.2.4. Formation des personnels.

En 2022, le personnel a bénéficié de formations pour un montant total de 55 205 €HT portant sur :

- l'habilitation réglementaire des salariés à la conduite d'engins ;
- les habilitations électriques ;
- les gestes de premier secours (SST), formation dispensée à titre gracieux par un salarié du Sydeme ; seules les prestations associées sont payantes (mise à disposition du matériel, carte SST, déclaration auprès de l'organisme ad hoc, etc ;
- la sécurité : risques chimiques, risques explosifs, incendie, utilisation des extincteurs, etc ;
- la formation continue des chauffeurs ;
- l'utilisation du progiciel STYX.

Le budget dédié à la formation sera de l'ordre de 80 000 €HT en 2023.

D. Points sur l'activité 2022 – projection 2023.

D.1 – La communication.

En 2022, un plan de communication spécifique à la mise en place de l'extension des consignes de tri a été élaboré en complément des actions de communication courantes, en prenant en considération les restrictions budgétaires nécessaires.

D.1.1. Actions de communication menées en 2022.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) sur l'ensemble du territoire. La campagne de communication a été coordonnée par le Sydeme et a fait l'objet d'un phasage afin d'établir une communication tout au long de l'année.

De nombreuses actions de communication à destination du jeune public ont été réalisées :

- le projet pédagogique 2021-2022 « R-TRI la radio qui recycle ! » :
162 écoliers participants, 7 classes au total : tous les élèves participants ont été récompensés par des quiz, des objets utiles et écologiques en matière recyclée.
- les animations au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E) :
Les visites sont moins nombreuses qu'avant la crise sanitaire, l'équipe d'animation restreinte ne permet pas, pour le moment, d'accueillir autant de classes qu'auparavant.
- les mercredis éco-éducatifs :
3 mercredis éco-éducatifs ont été organisés les 8 juin, 19 octobre et 23 novembre 2022, sur le thème de l'extension des consignes de tri et la prévention des déchets durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.
- la collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » :
7 intercommunalités participantes, 6,5 tonnes de jouets collectés.

D.1.2. Bilan budget communication 2022 – indicateurs sur l'exercice 2022 (au 12/01/23).

Le budget alloué à la communication, voté par le Comité syndical le 28 mars 2022, s'élevait à 96 221 €HT. Pour mémoire, le budget 2021 s'élevait à 55 327 €HT, soit une augmentation des crédits de 73,91%, dans l'objectif d'accompagner le changement lié aux ECT et aux schémas de collecte (sortie du sac orange de la collecte Multiflux).

Les dépenses réalisées et engagées en 2022 s'élèvent à 77 167 €HT, soit 80% des crédits 2022.

Les principales dépenses, soit 48 283 €HT (62,6%), concernent la communication sur le changement des consignes de tri dans le cadre des ECT :

- Outils de communication écrits (courrier, mémo-tri, charte graphique, cabas, guide du tri) : 25 918 € HT
- Campagne radio : 10 150 € HT
- Conception et impression du journal Trions Valorisons : 6 540 €HT
- Conception et diffusion spot vidéo : 5 675 €HT.

Des dépenses pour la signalétique ont été engagées pour un montant total de 14 464 € HT, soit 18,7% des crédits consommés :

- Marquage de la nouvelle flotte de tracteurs (x4) : 8 524 €HT
- Panneau d'entrée du site de Sainte-Fontaine : 5 940 € HT.

Les autres dépenses d'un montant total de 14 419 €HT, soit 18,7%, concernent :

- Abonnements, référencement, cotisations et cartes de visite : 5 379 €HT
- Etiquettes et autocollant pour la qualité et les suivis de collecte : 4 504 €HT
- Animations CT2E et serre : 1 569 €HT.

Le montant total des subventions qui découlent de ces actions de communication est estimé à **50 000 €HT** (hors Soutiens à la Communication de Citéo), à savoir :

- Refashion pour les Textiles : 36 000 €HT
- GrDF pour le flochage des nouveaux tracteurs : 7 500 €HT
- OCAD3E / Ecosystem pour les D3E ; 6 000 €HT
- Eco-mobilier pour les Meubles : 500 €HT.

Quelques chiffres clés témoignent des actions réalisées par le service communication :

- Nombre de visiteurs du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)
10 411 visiteurs reçus depuis juin 2015
- Nombre de visiteurs de Méthavalor
7 100 visiteurs reçus sur l'installation depuis septembre 2011
- Nombre de visiteurs de l'unité de méthanisation de déchets verts de Sarreguemines
561 visiteurs reçus sur l'installation depuis janvier 2016
- Application mobile Sydem'app
Plus de 11 000 téléchargements depuis août 2018.

D.1.3. Projets 2023.

Le plan de communication sur les ECT se poursuivra sur l'année 2023. La mise en place des nouveaux dispositifs de tri et de collecte est toujours en cours pour certaines intercommunalités. La communication doit encore être renforcée afin d'informer au mieux les usagers, d'obtenir leur adhésion et leur permettre de maîtriser les consignes de tri plus efficacement.

Le budget communication 2023 est estimé à 85 749 € HT pour les actions suivantes :

- une campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri, nouveaux dispositifs de tri et de collecte mis en place sur le territoire du Sydeme par ses collectivités adhérentes depuis le 1^{er} mars 2022 : élaboration d'outils de communication spécifiques sur divers supports, refonte du guide du tri, du site internet, communication aux différents publics-relais et aux habitants du territoire ;
- la publication du journal d'information pour le grand public "Trions, Valorisons..." : parution semestrielle, 4 pages, distribution lors des permanences Multiflux ;
- la refonte graphique et ergonomique du site internet et les modifications de l'application mobile /l'actualisation permanente des contenus /le développement des animations du site ;
- la conception et l'impression d'outils de communication spécifiques au dispositif en place : autocollants d'identification des bacs roulants, autocollants de refus de collecte, étiquettes de suivi de collecte, etc ;
- la réalisation de supports spécifiques au tri et à la collecte des biodéchets et aux différentes filières ;
- la mise en place d'un concours pédagogique sur l'extension des consignes de tri ;
- l'évolution des animations pédagogiques du CT2E ;
- le développement d'actions de communication grand public et des mercredis éco-éducatifs sur la thématique de l'extension des consignes de tri au CT2E et sur les différentes filières ;
- le développement et la valorisation des visites de Méthavalor et de l'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines.

D.2 – La confection des sacs.

D.2.1. Bilan de production 2021.

En 2022, 47 691 565 sacs ont été confectionnés, répartis comme suit :

- 42 615 249 sacs Multiflux contre 48 978 999 en 2021, soit une baisse de 12,99% ;
- 642 538 sacs jaunes transparents en remplacement du sac orange ;
- 2 638 660 sacs pour les tiers, soit 5,3 % des sacs produits sur l'unité.

En 2022, la quantité totale de sacs produits est inférieure à celle de 2020 et 2021 du fait d'une part de la baisse de production des sacs orange, et d'autre part d'un fort taux d'absentéisme à l'origine de l'arrêt de lignes de production.

					2021/2022			
Nombre de sacs par type		2020	2021	2022	Nombre de sacs par type		Tonnes	%
Multiflux		48 060 705	48 978 899	42 615 249	Multiflux		-6 363 650	-12,99%
	Sacs vert	12 058 739	13 012 917	11 601 591		Sacs vert	-1 411 326	-10,85%
	Sacs orange	12 414 194	12 726 740	8 827 728		Sacs orange	-3 899 012	-30,64%
	Sacs bleus 30L	20 643 974	19 921 876	19 093 126		Sacs bleus 30L	-828 750	-4,16%
	Sacs bleus 50L	2 943 798	3 317 366	3 092 804		Sacs bleus 50L	-224 562	-6,77%
Sacs jaunes transparents		0	642 538	2 437 656	Sacs jaunes transparents		1 795 118	279,38%
Tiers		2 520 520	3 484 791	2 638 660	Tiers		-846 131	-24,28%
TOTAL		50 581 225	53 106 228	47 691 565	TOTAL		-5 414 663	-10,20%

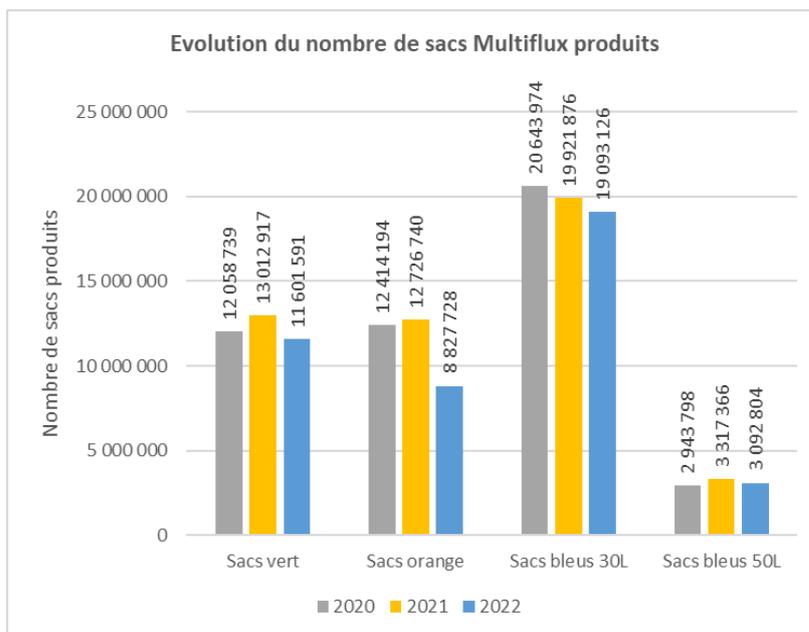
Le tableau ci-dessous reprend la répartition des sacs produits entre sacs Multiflux, sacs jaunes et sacs pour les tiers sur la période 2020-2022.

Nombre de sacs par type	2020	2021	2022
Multiflux	95,02%	92,23%	89,36%
Sacs jaunes transparents	0,00%	1,21%	5,11%
Tiers	4,98%	6,56%	5,53%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%

Les sacs Multiflux :

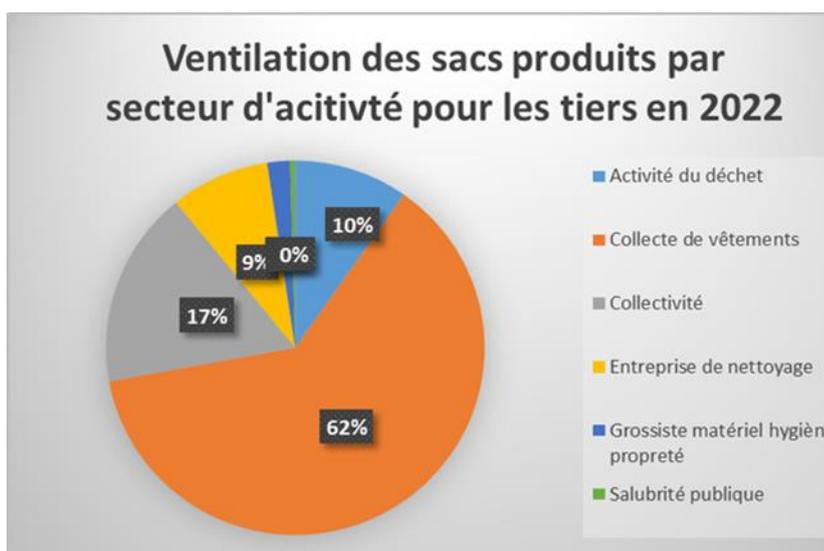
L'unité de confection des sacs est impactée par les changements de schéma de collecte des adhérents. La sortie progressive du sac orange du dispositif Multiflux entraîne une diminution du nombre de sacs orange. Une partie de cette baisse est compensée par la production de sacs jaunes transparents pour les adhérents ayant opté pour ce mode de collecte (CCW, CCB3F, CASAS).

Le marquage des sacs orange et jaunes transparents a été modifié afin d'intégrer les visuels des extensions de consigne de tri des plastiques.



Vente aux tiers :

En 2022, le Sydeme comptabilise 23 clients privés et 67 commandes. L’activité de la collecte des textiles reste le secteur d’activité principale des ventes aux tiers, tant d’un point de vue des quantités produites (62%) que du chiffre d’affaires (55%).



Bien que la quantité de sacs produits pour les tiers ait diminué en 2022 par rapport à 2021, le chiffre d’affaires a augmenté.

Ceci s’explique par :

- la commande de 720 000 sacs jaunes par la CCB3F pour la partie du Siercois adhérente du SYDELON fin 2021,
- les tarifs de vente revalorisés suite à la hausse du prix des matières premières

Année	Nombre de tiers	Nombre de commandes	Nombre de sacs	Quantité produite (tonnes)	Chiffres d'affaires
2019	23	91	3 082 230	114,828	255 861,16 €
2020	22	128	1 754 800	96,367	199 037,41 €
2021	24	79	3 484 791	126,169	340 799.61 €
2022	23	67	2 420 800	?	312 402.67 €

En 2023, le démarchage auprès des tiers se poursuivra pour compenser la baisse de production liée à la sortie du sac orange du dispositif Multiflux. Le SYDELON devrait en outre passer au courant du 1^{er} semestre 2023 une nouvelle commande de sacs jaunes transparents.

Perspectives de production 2023 :

La modification des schémas de collecte n'est pas terminée pour tous les adhérents. Des distributions de sacs orange auront encore lieu au cours du 1^{er} semestre 2023 pour la CA Forbach Porte de France et la ville de Sarreguemines. Les quantités de rouleaux distribués seront adaptées au plus juste afin de limiter la phase de transition entre l'ancien et le nouveau schéma de collecte.

L'extension des consignes de tri a entraîné un transfert d'emballages du sac bleu des résiduels vers la collecte sélective. Théoriquement, les quantités de déchets de résiduels devraient diminuer. Une réflexion sera menée en 2023 sur une éventuelle modification des règles de dotation de sacs verts (biodéchets) et des sacs bleus (résiduels).

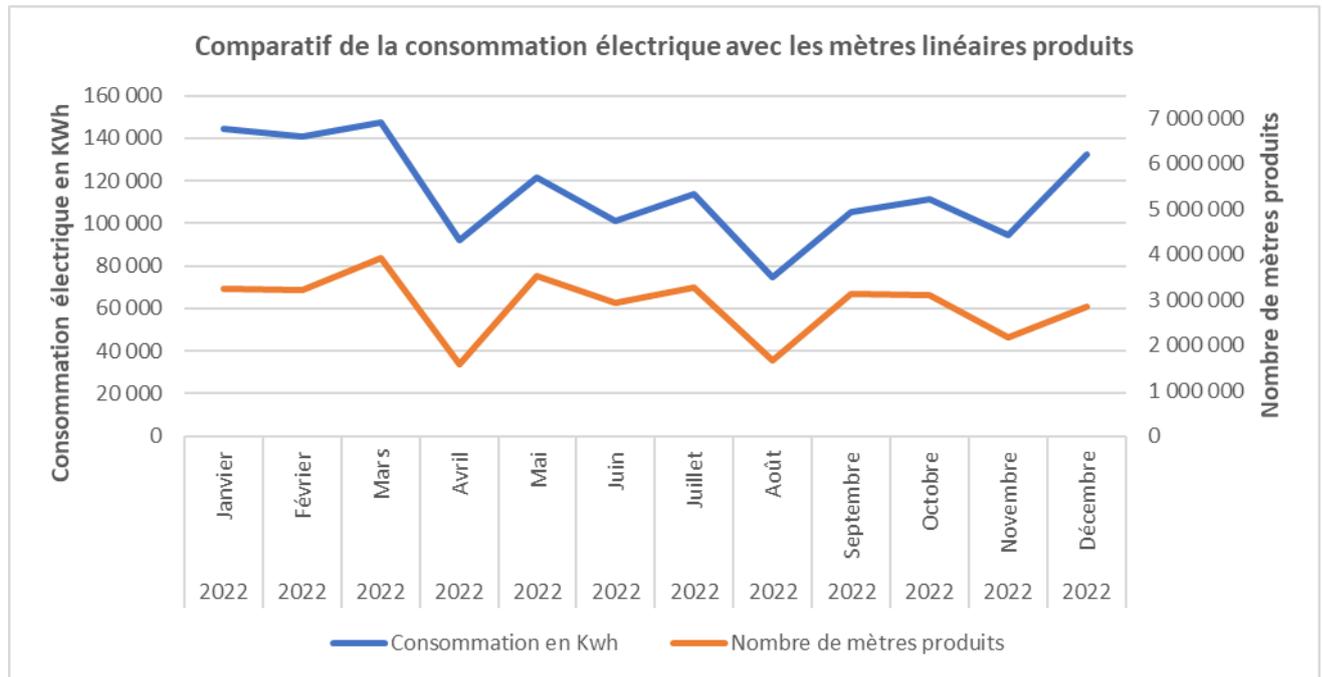
En parallèle, une réflexion sur le code couleur des sacs et leur conformité avec le code national sera abordée.

Certaines roues des contenants de stockage des sacs seront remplacées au courant du 1^{er} semestre 2023.

Compte tenu de l'inflation du coût de l'énergie, la production a été adaptée afin de maîtriser la consommation électrique.

En dépit des mesures mises en oeuvre, la dépense de 2022 est tout de même supérieure à celle de 2021.

La consommation électrique est étroitement liée à la production en mètres linéaires extrudés. Les extrudeuses sont plus énergivores que les façonneuses.



La baisse de consommation en avril s'explique par un absentéisme élevé (plus de 50% de l'effectif en congé, maladie ou en formation) et par les deux semaines de fermeture de l'unité de confection de sacs au mois d'août.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs concernant la consommation électrique de 2022 par comparaison à ceux de 2021 :

	2021	2022	Evolution	
kWh consommés	1 546 370	1 379 332	-167 038	-10,80%
Facture énergétique € HT	177 788,97 €	215 552,56 €	37 763,59 €	21,24%
€ HT / kWh	0,11 €	0,16 €	0,04 €	35,92%

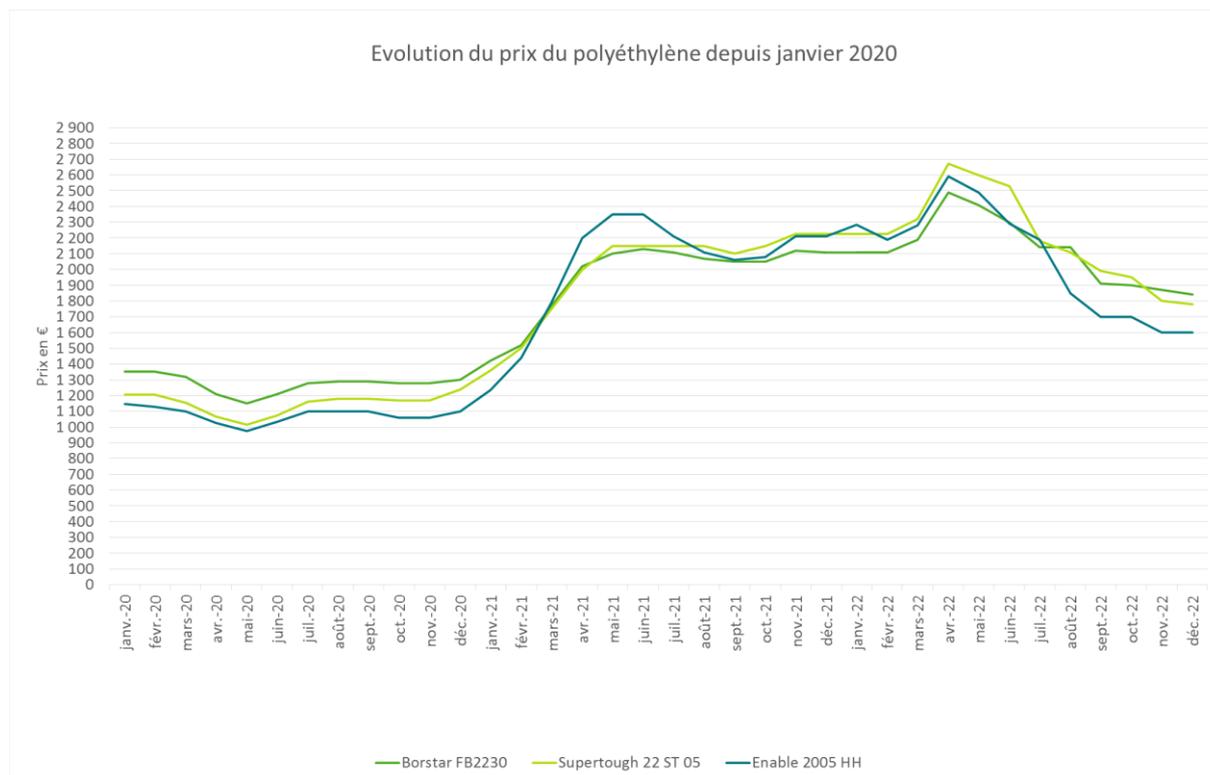
Compte tenu de la hausse des tarifs d'électricité annoncée en 2022, un remplacement progressif des néons par des LED dans le hall de production a été réalisé ; l'opération, qui nécessite la location d'une nacelle, se poursuivra en 2023 par étapes successives.

En termes de maintenance « constructeur », ont été réalisées :

- une révision de la ligne de façonnage n° 1, soit 16 heures d'interruption de la production ;
- une révision de la ligne d'extrusion n° 1.

La révision de la ligne d'extrusion n° 2 sera à prévoir en 2023.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la hausse du prix du polyéthylène, notamment au 1^{er} trimestre. Les tarifs sont en baisse, mais restent toutefois supérieurs aux valeurs avant COVID de 2020



Volet ressources humaines :

Tout comme en 2021 et 2022, il sera proposé de maintenir une activité pour le jour de solidarité. La date prévisionnelle est définie en fonction des contraintes techniques de chauffe de l'extrusion. Pour 2023, le jour de solidarité s'orienterait vers le mardi 1^{er} novembre.

Les effectifs devraient rester stables en 2023.

	2021	2022
Nombre d'heures supplémentaires majorées à 25%	264,5	13,75
Nombre d'accidents du travail	2	1
Nombre de jours d'arrêt maladie	146	249
Nombre de jours emploi intérimaire	42	0

D.3 – La distribution des sacs.

En 2022, le service de distribution des sacs dispose de :

- 11 agents :
 - o 4 logisticiens à temps plein,
 - o 7 ambassadeurs dont 2 à 80% ;
- 8 véhicules :
 - o 4 véhicules légers au gasoil,
 - o 2 véhicules légers au gaz, dont 1 fourgon avec hayon,
 - o 2 poids lourds au gaz : un camion hayon de 19 tonnes et le tracteur du Sydem'Tour.

Au total, 117 086 kilomètres ont été parcourus pour assurer la livraison et la distribution de sacs contre 121 086 km en 2021, soit une baisse de 3,30%. La répartition des kilomètres entre les véhicules gaz et gasoil est quasiment équivalente, respectivement 48,01% et 51,94 %.

Le recrutement d'un logisticien supplémentaire au poste vacant d'ambassadeur fin septembre 2022 a permis de modifier l'organisation des permanences et d'associer un logisticien sur la durée des permanences, évitant ainsi des allers-retours de camions et la production de CO2.

En 2022, 708 permanences ont été organisées sur les 298 communes du territoire. Les permanences sont tenues :

- à 70,34 % dans des locaux communaux mis à disposition, soit 498 permanences ;
- à 29,66 % dans le Sydem'Tour, soit 210 permanences. 110 communes ont disposé de la remorque aménagée pour la distribution, acquise en 2014.

L'année 2022 a été une année de transition pour la distribution des sacs Multiflux. Les règles de distribution des sacs orange ont été adaptées spécifiquement à chaque commune en fonction de la planification du changement de schéma de collecte. Des rouleaux orange de 13 sacs au lieu de 26 sacs ont été distribués à cet effet.

Le premier semestre 2023 devrait être encore une période de transition pour la distribution des sacs orange avec notamment :

- la poursuite du déploiement des bornes d'apport volontaire de légers sur la CA Sarreguemines Confluences à la fin du 1^{er} trimestre 2023 ;
- le déploiement des bornes d'apport volontaire sur la CC de la Houve Pays Boulageois au 2^e trimestre 2023 ;
- le choix du mode de collecte sélective pour la CA Forbach Porte de France.

La suppression de la dotation du rouleau orange engendre un gain de temps qui pourrait mener à une réflexion sur l'organisation générale des permanences (durée) et/ou un développement de la mission de communication.

Les données relatives à la livraison et à la distribution sont enregistrées dans un outil informatique appelé la Sydem'base. L'outil a été adapté en 2022 compte tenu des évolutions suivantes :

- arrivée du sac jaune transparent,
- enregistrement de nouvelles dotations concernant les cabas de pré-collecte (cabas et seau),
- saisie de dotations de demi-rouleau pour les sacs orange.

En 2022, les ordinateurs des ambassadeurs du tri ont été renouvelés avec l'installation de la nouvelle version de la Sydem'base. Cette nouvelle dotation sera complétée en 2023 par de nouvelles douchettes de lecture des cartes Sydem'pass.

Des dysfonctionnements de la Sydem'base sont à déplorer depuis le 2^e semestre 2022 du fait d'une restructuration de la société STYX. Tout est mis en œuvre pour que 2023 ne connaisse pas ces dysfonctionnements.

D.4. Les activités de tri et de transfert.

D.4.1 Les centres de tri Multiflux

En 2022, l'activité des centres de tri Multiflux a été marquée par les changements de schéma de collecte opérés par les adhérents. La sortie progressive du sac orange dédié aux recyclables du dispositif Multiflux engendre une baisse des volumes et des tonnages triés.

Parmi les trois centres de tri Multiflux, celui de Sarreguemines (CTMS) est le site le plus impacté pour l'instant par l'évolution des schémas de collecte (-16,52 % entre 2022 et 2021) :

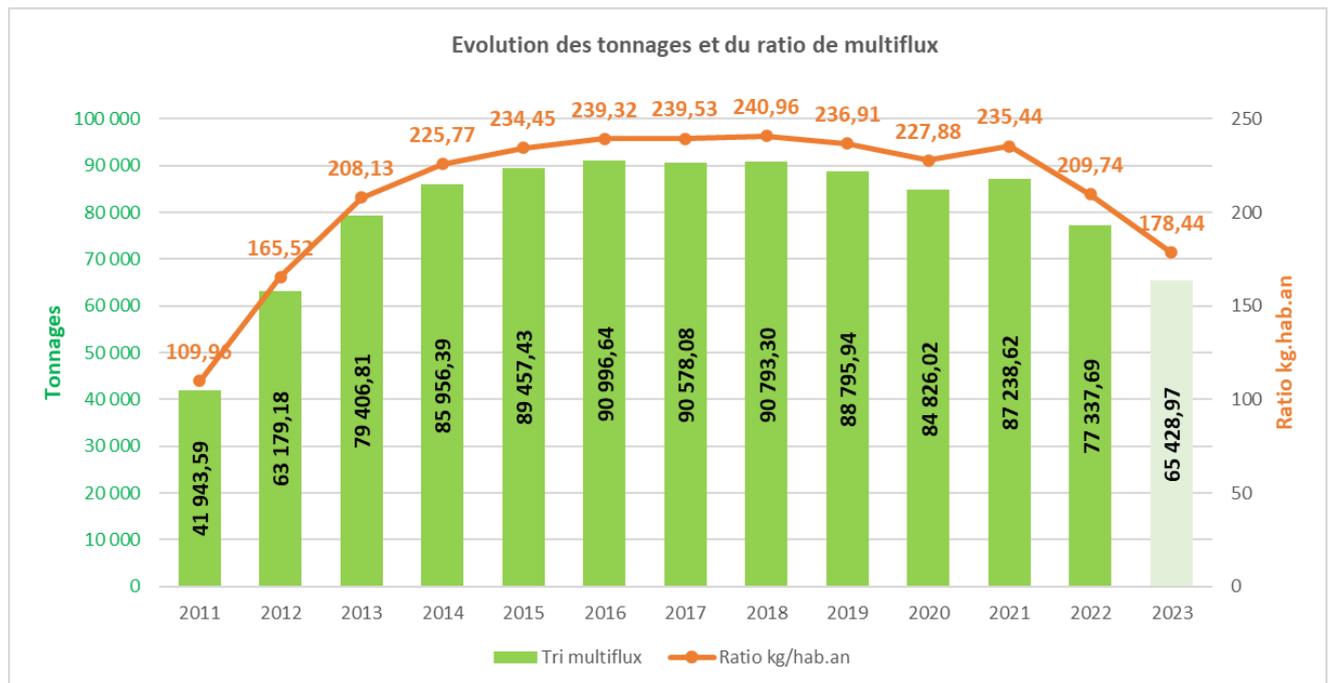
- CC du Pays de Bitche : mise en place d'une collecte de recyclables en bac roulant en porte à porte effective depuis fin mai 2022 (basculement de 100% du territoire) ;
- CC de l'Alsace Bossue : déploiement de bornes d'apport volontaire en deux phases (mars et août/septembre 2022) ;
- CA Sarreguemines Confluences : basculement progressif de bornes d'apport volontaire depuis avril 2022 avec un achèvement du déploiement prévu au cours du 1^{er} semestre 2023 pour les communes de Woustviller (février) et de Sarreguemines (avril/mai).

L'impact de la sortie du sac orange du dispositif Multiflux sera plus marqué en 2023 pour les deux autres centres de tri Multiflux en raison d'une mise en œuvre plus tardive des modifications de schéma de collecte pour les autres membres du Sydeme.

Tonnages Multiflux réceptionnés						
Centre de tri	Sarreguemines	Morsbach	Faulquemont	TOTAL		
2018	30 368,70	37 634,58	22 790,02	90 793,30	Delta n-1	% Delta n-1
2019	28 957,78	33 341,08	26 497,08	88 795,94	-1 997,36	-2,20%
2020	29 142,35	30 315,61	25 368,06	84 826,02	-3 969,92	-4,47%
2021	29 334,84	29 934,44	27 969,34	87 238,62	2 412,60	2,84%
2022	24 488,53	27 519,94	25 329,22	77 337,69	-9 900,93	-11,35%

Les tonnages Multiflux ont diminué de 9 900,93 tonnes en 2022 par rapport à 2021, soit une baisse de 11,35%. Cette baisse se traduit par une baisse de la performance à l'habitant qui est de 209,74 kg/hab en 2022 contre 235,44 kg/hab en 2021 (-10,92%).

Avec la poursuite de la sortie du sac orange en 2023, les tonnages Multiflux continueront à diminuer pour passer sous la barre des 70 000 tonnes pour un ratio de l'ordre de 191 kg/hab.



Les centres de tri Multiflux ont été mis en service en 2008 (Sarreguemines), 2011 (Morsbach) et 2013 (Faulquemont). Aucun investissement de modernisation de process de tri n'a été réalisé. Le système de convoyage par spirale ainsi que la lecture optique et le logiciel dédié sont aujourd'hui des technologies dépassées, qui présentent de nombreux inconvénients d'exploitation et engendrent un fonctionnement onéreux. Pour la pérennité du service Multiflux d'une part, afin d'améliorer le fonctionnement et diminuer les charges d'exploitation d'autre part, la modernisation du process est nécessaire. Cette démarche est à l'étude.

Des travaux de maintenance et d'économie d'énergie ont toutefois été réalisés en 2022 :

- CTM de Sarreguemines :
 - Remplacement en régie de lampes au néon par des leds effectué de février à septembre 2022 pour un montant de 4 848 €HT, dont 1 709 €HT de frais de personnel.
 - Acquisition d'une horloge astronomique pour une meilleure adaptation des périodes d'éclairage à la luminosité et au temps d'exploitation (extinction éclairage à partir de 20h30 et samedi/dimanche) : 349 €HT.
 - Réfection de la trémie du bunker de réception principale réalisée au mois de juin 2022 pour un montant de 75 233 €HT, dont 3 458 €HT de charges de personnel.
- CTM de Faulquemont :
 - Remplacement en régie de lampes au néon par des leds sur l'exploitation Multiflux effectué de février à octobre 2022 pour un montant de 3 381 € HT, dont 1 167 €HT de frais de personnel.
 - Remplacement de 10 candélabres et 14 spots d'éclairage sur bardage pour un montant de 2 714 €HT.
- CTM de Morsbach : remplacement en régie de lampes au néon par des leds effectué d'août à décembre 2022 pour un montant de 2 846 €HT, dont 1 027 € HT de frais de personnel.

En 2023, les investissements suivants seront envisagés :

- CTM de Sarreguemines : Rupture de charge des légers.
 - Création d’ouvertures sur le bardage et pose d’une porte (flux entrants et sortants) pour un coût estimé à 30 000 €HT.
 - Rénovation/achat d’un groupe hydraulique pour le chargement en semi-remorque pour un montant de 16 000 € HT.
- CTM de Morsbach :
 - Avancement des portes de réception => création d’un « *mini-sas* » (coût estimé à 37 000 €HT) pour une meilleure maîtrise des odeurs et captage des poussières. Les portes actuelles sont régulièrement défectueuses et ne sont pas adaptées au fonctionnement du site (ouverture/fermeture fréquente).
 - Etude de faisabilité de la modernisation des centres de tri Multiflux : un assistant à maîtrise d’ouvrage sera sollicité ; le CTM de Morsbach serait le premier site concerné en raison de sa localisation centrale, sa proximité avec l’unité de méthanisation, des tonnages triés, de l’usure du process et de l’exposition d’une partie du process aux intempéries (hors bâtiment).
- CTM de Faulquemont : Sécurisation des travaux en hauteur (surtout au niveau des zones de stockage des flux triés), non encore chiffrée.

En 2023, pour des raisons de sécurité et de sobriété énergétique, les travaux concernant l’éclairage des sites Multiflux se poursuivront :

- CTM de Sarreguemines : remplacement de 24 candélabres et 12 spots d’éclairage sur bardage pour un coût estimé à 6 000€ ;
- CTM de Morsbach : modification éclairage (15 cloches leds) au niveau des semi-remorques (stockage sacs bleus/orange après tri) pour un coût estimé à 1 600€.

En 2012, le Sydeme a signé avec EDF un contrat d’achat de l’électricité produite par les panneaux solaires installés sur le toit du Multiflux de Morsbach. Les recettes générées figurent ci-dessous :

Période	Energie électrique produite (en kWh)	Prix de rachat (en €/kWh)	Recettes (en €HT)
2021	42 145	0,2975	12 538,14
2022	51 718	0,2975	15 386,11
TOTAL	93 863	0,2975	27 924,24

D.4.2 Le centre de transfert Multiflux.

2022 fut la deuxième année pleine d’exploitation du transfert Multiflux de Creutzwald, mis en service fin novembre 2020.

Ce site réceptionne la collecte Multiflux en provenance de quatre collectivités membres du Sydeme, à savoir les CC du Bouzonvillois, du Warndt, de la Houve Pays Boulageois et de la CA Saint-Avold Synergie. Les collectes Multiflux sont rechargées en semi-remorque. Ces dernières sont ensuite acheminées vers les trois centres de tri Multiflux, principalement ceux de Faulquemont et Morsbach.

L'intérêt de ce transfert est multiple : limiter les kilomètres parcourus par les équipages de collecte, diminuer les apports directs sur les centres de tri Multiflux et acheminer les apports en décalé (dans l'après-midi) par rapport aux apports directs des véhicules de collecte (matin) sur les centres de tri Multiflux.

Le tableau-ci-dessous reprend le nombre de pesées et de tonnages réceptionnés sur le site de Creutzwald sur la période 2020-2022 :

Site Creutzwald	2020	2021	2022
Nbr de vidages	290	2 234	2136
Tonnages	1 758,29	13 084,12	11 183,25

En 2022, 11 183 tonnes de collecte Multiflux ont été réceptionnées, soit 1 901 tonnes de moins qu'en 2021 (-14,53%). Ce site a été également impacté par la modification des schémas de collecte (sortie du sac orange), notamment avec la CC du Bouzonvillois dès le 1^{er} janvier 2022 (sac jaune transparent en porte à porte), puis avec la CCHPB (déploiement des bornes fibreux à partir d'août 2022).

Le site comporte deux lignes de réception, dont l'une est à l'arrêt depuis février 2021. Le litige entre le fournisseur Legras et le Sydeme n'est toujours pas résolu. Les négociations avec Legras pour la remise en service de cette ligne se poursuivront en 2023. La collecte Multiflux parvenant à être réceptionnée sur une seule ligne, une réflexion sera menée sur l'intérêt d'affecter la seconde ligne à une rupture de charge de la collecte sélective.

D.4.3 Les centres de transfert de déchets résiduels.

L'éloignement des déchèteries des exutoires finaux, les horaires de réception de ces derniers et/ou les contraintes administratives pour les exutoires allemands sont les principales raisons du recours au transfert de déchets ultimes.

Le Sydeme dispose de deux centres de transfert de déchets résiduels :

- Le site de Forbach, attenant à la station d'épuration gérée par Véolia Eau, est implanté dans le quartier de Marienau ; il est mis à disposition par Véolia Eau dans le cadre d'une convention contre versement d'une indemnité d'occupation. Les équipements, qui datent de 1975, sont surannés.
- Le site de Sarreguemines est implanté sur le Pôle Déchets de Sarreguemines. Il s'agit de l'ancienne fosse de réception de l'incinérateur de la ville de Sarreguemines. Le Sydeme est propriétaire des installations, également obsolètes.

En 2022, 27 500 tonnes des déchets ultimes ont transité via les transferts.

Tonnages Transfert Résiduels				
Site	2019	2020	2021	2022
Forbach	17 374,46	13 410,69	15 264,12	13 573,62
Sarreguemines	13 744,34	15 356,71	13 741,74	13 926,66
TOTAL	31 118,80	28 767,40	29 005,86	27 500,28

Le tableau ci-dessous décrit la nature des déchets réceptionnés sur les deux transferts :

Tonnages Transfert Résiduels					% Tonnages				
Site	2019	2020	2021	2022	Site	2019	2020	2021	2022
OMR	3 359,56	3 950,08	2 918,18	2 544,16	OMR	10,80%	13,73%	10,06%	9,25%
Tout-venant	17 292,32	16 984,52	19 396,56	17 013,44	Tout-venant	55,57%	59,04%	66,87%	61,87%
D. CL / Assi	2 478,10	2 515,90	2 198,84	2 641,50	D. CL / Assi	7,96%	8,75%	7,58%	9,61%
Clients Payants	819,28	801,56	985,62	752,48	Clients Payants	2,63%	2,79%	3,40%	2,74%
Refus d'exploitation	7 169,54	4 515,34	3 506,66	4 548,70	Refus d'exploitation	23,04%	15,70%	12,09%	16,54%
TOTAL	31 118,80	28 767,40	29 005,86	27 500,28	TOTAL	76,96%	84,30%	87,91%	83,46%

Les installations sont obsolètes, les process de déchargement dans une fosse et chargement de semi-remorque par un grappin ne permettent pas d'opérer un éventuel sur-tri des flux valorisables. Les investissements de réhabilitation seraient conséquents. Il convient de réfléchir à une nouvelle stratégie globale de rupture de charge des résiduels (process, implantation ...).

L'activité sur le transfert de Sarreguemines devrait rester stable en 2023. Par contre, celle du transfert de Forbach pourrait connaître une perte de vitesse avec la fin de la prestation de rotation de bennes de déchèterie depuis le 31 décembre 2022.

D.4.4 Les centres de transfert des recyclables.

Avec la sortie du sac orange du dispositif Multiflux et l'externalisation de la prestation de tri des recyclables, l'intégralité des papiers/fibreux et de la collecte sélective, quel que soit le mode de collecte, est désormais réceptionnée sur le site de Sainte-Fontaine.

Le hall de réception de l'ancien centre de tri a été aménagé en plusieurs alvéoles de stockage. Considérant d'une part l'évolution croissante des apports de recyclables, et d'autre part la poursuite du déploiement des nouveaux schémas de collecte en 2023 sur l'ensemble du territoire du Sydeme, des modifications d'aménagement du site doivent rapidement être engagées. Dans un premier temps, il s'agit de démonter l'ensemble de la structure interne. Dans un second temps, une étude d'aménagement de l'espace devra être menée avant le lancement des travaux de restructuration. La réalisation d'une zone dédiée à la création d'un magasin est également à l'étude, la hauteur du bâtiment permettant un aménagement sur deux niveaux.

Le site de Sainte-Fontaine poursuit son activité de rupture de charge des emballages en verre, principalement pour le compte des membres pour lesquels le Sydeme réalise la collecte des bornes d'apport volontaire. L'activité de mise en balle du carton issu des déchèteries et de la collecte des commerçants est maintenue sur le site de Sainte-Fontaine. L'ancienne presse à balles du centre de tri a été révisée et vient ainsi en complément de celle présente dans le bâtiment dédié aux cartons.

Les tonnages et le nombre de flux réceptionnés sur le site de Sainte-Fontaine ont augmenté au cours de l'année 2022.

Tonnages réceptionnés à Sainte-Fontaine (Collectivités + tiers)				
Flux	2019	2020	2021	2022
Tri sélectif	18,69	10,26	3,58	3 018,26
Sacs orange	23 163,89	7 760,72	/	0,00
Papiers / Fibreux	3 655,46	3 622,02	3 930,57	4 444,63
Carton	3 654,22	3 161,49	4 388,65	4 067,33
sous-total	30 492,26	14 554,49	8 322,80	11 530,22
Verre	7 424,19	7 909,81	7 456,94	6 247,78
TOTAL	37 916,45	22 464,30	15 779,74	17 778,00

Compte tenu du développement de l'activité sur le site de Sainte-Fontaine, des travaux d'aménagement ont été réalisés en 2022, notamment la mise en service d'un portail d'entrée avec contrôle visuel par l'agent de pesée depuis le pont bascule dans l'objectif de :

- contrôler les entrées sur le site,
- contrôler la qualité des produits entrants,
- réduire les nombreux dépôts sauvages et leur traitement subséquent.

Depuis décembre 2022, les vidages sont effectués uniquement pendant les horaires d'ouverture du site, soit en présence de l'agent de pesée, ce qui permet d'assurer d'une part le contrôle des mouvements d'entrée et sortie, et d'autre part la bonne tenue de la gestion des tares. Le site est ouvert de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 du lundi au vendredi ; il est fermé le samedi, sauf si un jour férié tombe un jour normalement ouvré.

D.4.5 Le centre de tri des recyclables.

La prestation de tri des recyclables est externalisée depuis le 1^{er} juillet 2020. La prestation est réalisée par Citraval sur le centre de tri de la Maix à Chavelot dans les Vosges, centre de dernière génération agréé pour le tri des extensions des consignes de tri.

Le contrat avec Citraval échoit le 30 juin 2024. Il conviendra de lancer un nouveau marché pour la prestation du tri au courant du 2^e semestre 2023. Une révision des tarifs des prestations du marché en cours est programmée à sa date anniversaire ; une hausse maximale de 2% des tarifs est donc attendue à partir du mois de juillet 2023.

Le poste de dépenses lié au tri de la collecte sélective a été impacté en 2022 par :

- le changement des schémas de collecte avec la sortie du sac orange de la collecte Multiflux et le déploiement de nouvelles collectes dédiées,
- le passage aux extensions de consignes de tri pour 100% du territoire au 1^{er} mars 2022. Ce basculement a engendré une hausse du coût du tri (+ 19 €HT/tonne).

La prestation de tri est facturée en fonction du tonnage livré et de la qualité du flux. Lors de la réception des recyclables sur son site, le prestataire réalise des caractérisations afin d'évaluer la composition de l'apport et le taux de refus de tri. En 2022, 242 caractérisations ont ainsi été effectuées par Citraval pour un montant de 40 351 €HT. Elles sont réparties comme suit :

Flux	Sacs orange	Sacs jaunes	Apport volontaire	Bac roulant	Refus	TOTAL
Nombre	143	37	23	25	14	242
Montant € HT	24 477 €	6 308 €	3 900 €	3 918 €	1 748 €	40 351 €

Le Sydeme a organisé l'acheminement des apports par type de flux afin de bénéficier d'une tarification propre à chaque flux. Les sacs orange sont acheminés respectivement par centre de tri Multiflux, les apports sur Sainte-Fontaine sont scindés, une distinction est effectuée entre sacs jaunes transparents, apport volontaire des légers, collecte en porte à porte en bac et fibreux.

Le tableau ci-après reprend le tonnage réceptionné par Citraval, les différents coûts par prestation et le coût moyen à la tonne par flux :

Flux	Sacs orange	Sacs jaunes	Apport volontaire	Bac roulant	Fibreux	TOTAL
Tonnages	15 950,81	760,62	797,40	1 273,44	4 325,10	23 107,37
Caractérisation	24 477,42 €	6 308,46 €	3 899,64 €	3 917,99 €	0,00 €	38 603,51 €
Préparation tri	32 827,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 827,29 €
Tri	3 678 268,77 €	144 624,51 €	164 867,68 €	246 754,82 €	200 645,25 €	4 435 161,03 €
TOTAL	3 735 573,49 €	150 932,97 €	168 767,32 €	250 672,81 €	200 645,25 €	4 506 591,84 €
<i>PU moyen € HT</i>	<i>234,19 €</i>	<i>198,43 €</i>	<i>211,65 €</i>	<i>196,85 €</i>	<i>46,39 €</i>	<i>195,03 €</i>

L'évolution des différentes prestations liées au tri sur la période 2021-2022 est décrite ci-dessous :

Prestations	2021	2022	Delta en €	Delta en %
Tonnages	22 416,40	23 107,37	690,97	3,08%
Caractérisation	23 738,64 €	38 603,51 €	14 864,87 €	62,62%
Préparation tri	37 417,64 €	32 827,29 €	-4 590,35 €	-12,27%
Tri	4 109 641,15 €	4 435 161,03 €	325 519,88 €	7,92%
TOTAL	4 170 797,43 €	4 506 591,83 €	335 794,40 €	8,05%
<i>PU moyen € HT</i>	<i>186,06 €</i>	<i>195,03 €</i>	<i>8,97 €</i>	<i>4,82%</i>

L'amélioration de la qualité du tri et l'augmentation des tonnages s'accompagnent d'une maîtrise globale de la dépense de tri : la hausse en €/tonne en 2022 est ainsi inférieure à la hausse de 19 € HT/tonne liée au passage aux ECT.

En 2023, la dépense relative à la préparation du tri diminuera ; en effet, celle-ci est propre au tri des sacs orange qui nécessite un retrait de sacs bleus et verts éventuellement présents du fait d'une problématique d'aiguillage sur les centres de tri Multiflux.

Traitement des refus de tri :

Le coût du traitement des refus de tri s'ajoute aux dépenses précédentes. Les refus de tri, bien que propriété du Sydeme, ne peuvent être réceptionnés sur les installations de Téting et Haganis, leur ICPE (installation classée protection de l'environnement) n'autorisant pas le traitement de déchets en provenance des Vosges. La prestation de transport/traitement des refus de tri est ainsi confiée à Citraval, conformément aux dispositions du marché qui prévoyaient cette prestation complémentaire.

Le coût de traitement des refus de tri est révisé annuellement. La valorisation en combustible solide de récupération est préférée à l'incinération ou à l'enfouissement. Le prix unitaire du tri comprend le traitement des refus de tri à hauteur de 20%. Les tonnes supplémentaires sont facturées au Sydeme.

Le tableau ci-après reprend les tonnages de refus de tri, le prix unitaire et le montant de la dépense de traitement des refus de tri à la charge du Sydeme sur la période 2020-2022 :

Refus de tri	s2 2020	2021	2022	Estimatif 2023
Tonnages produits	5 186,57 tonnes	10 606.97 tonnes	9 528,47 tonnes	8 200 tonnes
Tonnages facturés	3 341.35 tonnes	6 889,74 tonnes	5 758,36 tonnes	5 000 tonnes
Coût € HT / tonne	157 €	130 €	145 €	150 €
Dépenses € HT facturées	524 591.17 €	895 665.79 €	834 962,20 €	750 000,00 €

Le changement des schémas de collecte pour les recyclables se traduit par une amélioration de la qualité du tri, une baisse des tonnages de refus de tri refacturés (-15,38%) et, par conséquent, une baisse des dépenses de traitement des refus de tri (-15,96%). Les tonnes de refus de tri refacturées étaient évaluées à 6 000 tonnes ; le bilan 2022 est donc meilleur que celui estimé.

La poursuite du déploiement des schémas de collecte sur le 1^{er} semestre 2023 devrait permettre de poursuivre les effets constatés en 2022.

Les matériaux triés :

En ce qui concerne les matériaux triés sur le centre de tri de Chavelot, les contrats de reprise étaient calqués sur le calendrier du Barème F de l'éco-organisme Citéo, avec une fin de reprise fixée au 31 décembre 2022. Compte tenu de la prolongation du Barème F dont l'échéance est désormais fixée au 31 décembre 2023 :

- les contrats de reprise 2017-2022 ont été prolongés ou modifiés comme suit :

Flux	Papiers	Briques	Acier	Aluminium	Plastiques	Gros de Magasin	Cartonnette	Cartons bruns	Flux en développement
Code	1.11	5.03	Acier	/	/	1.02	1.04	1.05	Q5, Films, PP
2022	Citralval	REVIPAC	Paprec	Suez	Suez	COVED	Citralval	EPR	Citralval
2023	Citralval	REVIPAC	Citralval	Suez	Suez	COVED	Citralval	Citralval	Citéo

- il conviendra de lancer au courant du 2^e semestre 2023 une consultation pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective couvrant la période du nouveau Barème Citéo 2023-2028.

L'objectif 2023 sera de maintenir les soutiens pour les Emballages à hauteur de ceux de 2022, à savoir 2 801 189,76 €. Le remplissage de la matrice des coûts 2022 du Sydeme et de celle de ses membres d'une part, et la validation des trois critères du soutien de transition d'autre part sont des conditions indispensables pour y parvenir.

D.5. Les activités de traitement.

D.5.1. Les résiduels.

Les déchets ultimes sont traités par trois opérateurs de traitement, à savoir :

- Suez :
 - Centre de stockage de Téting sur Nied
 - Incinérateur de Haganis à Metz (sous-traitance)
- EEW : incinérateur de Neunkirchen, Allemagne,

- EVS : incinérateur de Velsen, Allemagne.

Tonnages	2020	2021	2022	2023
Téting	37 680,66	34 079,38	24 727,84	16 150,00
Aboncourt	5 496,56	292,20	2,44	0,00
Haganis	5 596,10	4 630,44	5 973,76	5 600,00
Velsen	26 826,65	29 469,30	24 883,09	31 600,00
Neunkirchen	35 573,33	34 463,44	36 680,56	37 600,00
TOTAL	111 173,30	102 934,76	92 267,69	90 950,00

Tonnages	2020	2021	2022	2023
Enfouissement	43 177,22	34 371,58	24 730,28	16 150,00
Incinération	67 996,08	68 563,18	67 537,41	74 800,00
TOTAL	111 173,30	102 934,76	92 267,69	90 950,00

Les capacités de traitement des résiduels sont consommées par :

- majoritairement, les sacs bleus et les ordures ménagères ;
- le tout-venant de déchèterie ;
- les refus primaires et refus d’affinage issus de la méthanisation ;
- les déchets résiduels assimilés et des collectivités ;
- les refus d’exploitation.

Il est à noter que les tonnages de refus de tri de la collecte sélective ne sont plus compris dans ces tonnages de résiduels depuis le 2^e semestre 2020 (fermeture du centre de tri de Sainte-Fontaine). Le Sydeme a confié leur traitement au prestataire de tri, Citraval. Les refus de tri triés dans les Vosges ne sont pas autorisés à être réceptionnés sur le site de Téting et sur l’incinérateur d’Haganis.

Les capacités de traitement allouées en 2023 pour les résiduels sont réparties ainsi :

Mode de traitement	Site	Tonnages		
Enfouissement 30,90 %	Téting lot 2	22 400	37 400	121 000
	Téting lot 3	15 000		
Incinération 69,10%	Haganis lot 2	5 600	83 600	
	Velsen (coopération)	33 000		
	Neunkirchen lot1	35 000		
	Neunkirchen	10 000		

Les capacités de traitement ouvertes sont supérieures aux besoins. Compte tenu de l’évolution à la hausse de la TGAP et de la hiérarchie des modes de traitement, l’objectif en 2023 consiste à diminuer la part des tonnages enfouis au profit de la valorisation matière ou énergétique (incinération).

C’est dans ce contexte qu’a été lancé au 4^e trimestre 2022 un marché pour des capacités de traitement par valorisation énergétique de 10 000 tonnes. EEW est attributaire de ce nouveau marché, augmentant ainsi les capacités de traitement par incinération.

L’évolution 2019-2023 de la TGAP par site de traitement est reprise dans le tableau ci-dessous :

TGAP € HT / tonne					
Site	2019	2020	2021	2022	2023
Téting	17,00 €	18,00 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €
Velsen	12,00 €	12,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €
Neunkirchen	5,00 €	5,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
Haganis	5,00 €	5,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €

Tarifs de traitement 2023 :

- Ils restent identiques à ceux de 2022 pour Neunkirchen, soit 72 €HT/tonne hors TGAP pour les 35 000 tonnes du lot 1 du marché de 2016 reconduit sur la période 2022-2026.
- Les 10 000 tonnes de Neunkirchen relatives au marché 2022 sont à 77 €HT/tonne hors TGAP.
- Ils augmentent pour Velsen et passent de 67,50 €HT/tonne à 83,00 €HT/tonne hors TGAP.
- En ce qui concerne les tarifs de Suez, déjà revus à la hausse au maximum des dispositions contractuelles, les dirigeants de Suez ont sollicité de nouvelles augmentations du fait du contexte économique, pour lesquelles le Sydeme demande des justifications.

A la fin de l'année 2022 a été engagée une réflexion portant sur la modification de l'exutoire du tout-venant des déchèteries des CC du Warndt et de la Houve Pays Boulageois afin de diriger ces tonnages vers une valorisation énergétique. L'année 2023 devrait être marquée par une mise en œuvre opérationnelle dès la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Tous les sites de traitement n'acceptent pas tous les flux de résiduels. Une nouvelle notification devrait être opérationnelle au courant du 1^{er} trimestre 2023 avec le traitement des refus d'affinage de Méthavalor sur l'incinérateur de Neunkirchen, ce qui permettrait de disposer non plus d'un seul exutoire (Velsen), mais de deux.

Au cours du 4^e trimestre 2023, le Sydeme sera amené à se positionner sur la poursuite du partenariat avec EVS concernant l'échange de flux pour les années 2025 et 2026. Par ailleurs, l'incinérateur de Velsen a entrepris des mesures pour améliorer ses performances énergétiques, ce qui permettra notamment d'impacter la TGAP à la baisse, avec un montant qui devrait être au moins équivalent à ceux de l'incinérateur de Neunkirchen.

En 2023, une réflexion sera menée quant à l'intérêt de réaliser des caractérisations des bennes de tout-venant dans l'objectif de mieux connaître le gisement. Il s'agirait de quantifier la part de déchets encore valorisables, dans une perspective de détournement de ces tonnages vers des filières de valorisation en place ou à venir.

D.5.2 Les transferts transfrontaliers.

Le traitement des résiduels sur le territoire allemand d'une part, et la valorisation du Bois B au Luxembourg d'autre part impliquent de recourir à des transferts transfrontaliers nécessitant l'établissement de notifications, à raison d'une par flux, par site de provenance et par site de traitement.

En 2022, le Sydeme comptabilise 10 notifications, une pour le Bois B et neuf pour les résiduels. Elles sont réparties comme suit :

Flux	Exutoire	Sacs bleus	Refus d'affinage	Refus primaires	Tout-venant	Bois B	TOTAL
Résiduels	Velsen	2	1	0	2		5
	Neunkirchen	3	0	1	0		4
Bois B	Kronospan	0	0	0	0	1	1
TOTAL		5	1	1	2	1	10

Ce sont 69 766,01 tonnes de déchets qui ont ainsi fait l'objet de 4 340 transports de transfert transfrontalier ;

Activité	Tonnages	Nombre de transport
Multiflux	31 999,90 tonnes	1 937
Transfert	18 969,12 tonnes	1 354
Méthavalor	10 602,33 tonnes	580
Biomasse Bois B	8 195,66 tonnes	469

L'année 2023 sera marquée par :

- le non renouvellement de la notification pour le Bois B, la valorisation du Bois B étant confiée à une entreprise localisée en France ;
- la création de nouvelles notifications pour le traitement des refus d'affinage de Méthavalor également sur Neunkirchen afin de bénéficier de deux exutoires ;
- l'étude de nouvelles notifications avec l'apport de tout-venant en direct sur l'exutoire de Velsen.

Les consignations afférentes aux notifications relatives aux transferts transfrontaliers ont généré en 2022 :

- 297 960 € HT de dépenses, montant restitué à la fin de la notification ;
- 271 755 € HT de recettes, qui correspondent à la restitution de notifications arrivées à échéance et aux intérêts produits.

D.5.3. Les recyclables.

L'année 2022 a été marquée par les extensions des consignes de tri des emballages plastiques au 1^{er} mars sur l'ensemble du territoire du syndicat. Barquettes, pots, films et sachets plastiques sont désormais des emballages à trier.

Une campagne de communication de grande ampleur a accompagné ce changement tout au long de l'année au travers de différents supports (courrier, journal, site internet, réseaux sociaux, spot radio). Il s'en est suivi une augmentation des quantités collectées, mais également une amélioration des flux collectés et, par conséquent, une diminution des refus de tri.

Le tableau ci-après reprend l'évolution des tonnages collectés de tri sélectif pour chacun des différents flux :

Tonnages collectés tri sélectif des membres				
Flux	2020	2021	2022	Estimatif 2023
Sacs orange	16 835,51	18 570,12	16 025,25	7 000,00
Sacs jaunes	0,00	0,00	789,06	2 350,00
Bornes AV	0,00	3,06	813,48	5 440,00
Bac pàp	445,10	0,00	1 415,72	2 400,00
Fibreux	3 109,94	3 350,99	4 143,67	5 250,00
Papiers	511,58	541,34	299,04	300,00
Cartons	3 638,45	4 388,65	4 064,13	4 100,00
Verre	11 729,48	11 555,33	11 489,97	11 600,00
TOTAL	36 270,06	38 409,49	39 040,32	38 440,00

Afin de mesurer la qualité des apports par provenance et par flux, des caractérisations sont réalisées par un bureau d'études. En 2022, 264 caractérisations ont été réalisées et réparties comme suit :

- 94 Cartons,
- 65 Fibreux,
- 56 Sacs orange,
- 48 pour les nouveaux schémas de collecte sélective :
 - o 29 Apports volontaires des Légers (CASC, CCAB, CAFPF, CCFM et CCDUF),
 - o 15 Sacs jaunes transparents (CCB3F, CASAS, CCW),
 - o 4 Bacs roulants en porte à porte (CCPBitche).

Des prises d'échantillons sur voirie (avant le passage du camion de collecte) ont été nécessaires pour le prélèvement des sacs orange. Elles ont été réalisées en 2022 et se poursuivront en 2023 par les agents du service Qualité.

Une consultation a été lancée à cet effet au 4^e trimestre 2022, elle a été attribuée au Bureau d'études Anetame. La consultation pour 2024 sera réalisée au 4^e trimestre 2023.

Le tableau ci-dessous retrace le nombre de caractérisations réalisées en 2021 et 2022, les dépenses associées ainsi que le prévisionnel 2023 :

Indicateurs	2021	2022	2023 (estimatif)
Nombre de caractérisations	254	269	308
Dépenses BE caractérisation	25 100,00 €	20 530,00 €	31 736,00 €
Dépenses BE Analyse	5 100,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €

Avec la sortie de la collecte sélective du dispositif Multiflux, l'ensemble des apports seront désormais réceptionnés sur Sainte-Fontaine, ce qui facilite la prise d'échantillons pour les caractérisations. En 2023, le nombre d'échantillons par flux pourra être revu à la hausse. Le nombre d'échantillons par EPCI membre est fixé comme suit :

Flux	SO / SJ / AV / bac	Carton	Fibreux
Nombre de caractérisations	10	10	De 10 à 4 en fonction des tonnages annuels

D.5.4. La biomasse.

Les déchets verts :

Le Sydeme a réduit le nombre de plateformes de réception de déchets verts sur son territoire à celles autorisées pour le broyage, évitant ainsi le transport non optimisé de déchets verts non broyés en semi-remorque.

La réception de déchets verts est effective uniquement sur les plateformes de Morsbach et de Sarreguemines. Les déchets verts sont broyés et criblés, puis majoritairement méthanisés.

Pour les tonnages ne pouvant être traités sur nos installations, le Sydeme conventionne avec des tiers. En janvier 2023, le Sydeme a ainsi confié le traitement de déchets verts à la société SEDE pour une recette de 5 € pour un gisement estimé à 5 000 tonnes de déchets verts broyés.

Le service disposait, jusqu'à présent, d'un seul broyeur acquis en 2012. Un appel à concurrence a été lancé en été 2022 pour l'acquisition d'un broyeur mobile destiné à la plateforme de Morsbach ; l'offre la mieux-disante s'élève à 566 000 €HT. Le broyeur a été livré le 30 janvier 2023. Le broyeur de 2012 restera désormais sur le

site de Sarreguemines et continuera de fonctionner quotidiennement, ce qui évitera de réaliser des transports de l'équipement en porte-char.

Un sinistre (incendie) a été déploré au début du mois d'août 2022 sur le cribleur à déchets verts de la plateforme de Morsbach ; l'expertise est toujours en cours.

Les tonnages de déchets verts réceptionnés sont très fluctuants d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques.

Le tableau ci-après reprend les tonnages traités de déchets verts par provenance sur la période 2020-2022 :

Apporteurs Déchets verts	2020	2021	2022
Déchèteries	14 749,62	20 606,09	16 096,56
Communes	3 034,50	3 622,34	2 605,24
Collectivités et autes		848,38	611,74
Clients Payants	1 677,04	1 947,24	2 519,54
EVS	3 288,24	2 015,56	2 763,28
TOTAL	22 749,40	29 039,61	24 596,36

Le partenariat avec EVS est maintenu en 2023 sur les plateformes de Morsbach et de Sarreguemines.

Le Bois A :

Le Bois A est issu des plateformes de déchets verts de Sarreguemines et Morsbach. Il est constitué de déchets verts broyés ou non. En fonction du broyage et du criblage, différentes granulométries sont obtenues.

L'année 2022 a été marquée par le vidage complet de la plateforme de déchets verts de Morsbach. Les tonnages évacués sont plus importants que de coutume, le gisement annuel étant estimé à 5 00 tonnes. Le tableau ci-dessous reprend les tonnages et les dépenses de transport/traitement du Bois A en 2022 :

Flux	Tonnages	Dépenses € HT
Fraction énergie +80mm	537,44 tonnes	0 €
Fraction énergie 0-20mm	6 495,06 tonnes	0 e
Fraction énergie 20-80 mm	643,92 tonnes	0 €
Non broyé	21,48 tonnes	171,84 €
TOTAL	7 697.90 €	171,84 €

Une consultation a été lancée fin 2022 et la reprise a été attribuée lors de la réunion du comité syndical du 9 janvier 2023 à la société ENSALUX :

- 16 €HT pour le bois A broyé en fraction 20/80 mm, gisement de 2 000 tonnes ;
- 9 €HT pour le bois A broyé en fraction 80/250 mm, gisement de 2 000 tonnes ;
- 13 €HT pour le bois A broyé, criblé et composté en fraction 0/150 mm, gisement de 1 000 tonnes.

Les recettes attendues pour le bois A s'élèvent ainsi à 63 000 €.

Le Bois B :

Le bois B issu des déchèteries est réceptionné sur la plateforme bois située sur le site de Sainte-Fontaine. Il est broyé, puis acheminé vers le repreneur en semi-remorque, le transport étant à la charge du repreneur.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des tonnages réceptionnés et expédiés :

Tonnages Bois	2020	2021	2022
Bois réceptionné	9 492,28	11 285,25	9 905,92
<i>Dont adhérents</i>	9 435,58	11 258,37	9 797,56
<i>Dont clients payants</i>	42,14	20,22	93,16
<i>Dont issus de l'exploitation</i>	14,56	6,66	15,20

En 2022, le Sydeme était en contrat de reprise avec la société Kronospan, au Luxembourg, et Hiram Bois et Forêt. Ce sont ainsi 9 948,04 tonnes de bois B qui ont été broyées en 2022 sur la plateforme bois de Sainte-Fontaine et expédiées en semi-remorque pour une valorisation matière et/ou énergétique.

Prestataire	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
HIRAM BOIS ET FORETS	246,92						51,10	378,80	101,98	436,82	496,52		1 712,14
Kronospan	487,48	894,46	862,84	786,14	1 143,48	1 059,86	622,78	709,08	418,06	468,46	472,46	310,80	8 235,90
TOTAL	734,40	894,46	862,84	786,14	1 143,48	1 059,86	673,88	1 087,88	520,04	905,28	968,98	310,80	9 948,04

La tendance entre l'offre et la demande s'est inversée : le Bois B génère depuis mars 2022 à nouveau une recette de revente.

	2020 (9 mois)	2021 (12 mois)	2022 (12 mois)
Dépenses	314 479,11 €	422 822,40 €	24 608,58 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	49 563,30 €
Bilan	-314 479,11 €	-422 822,40 €	24 954,72 €

En 2022, le coût du traitement du Bois B (hors broyage) a été de 3,01 € HT par tonne.

Les contrats de reprise du Bois B prenant fin au 31 décembre 2022, une nouvelle consultation a été lancée en novembre 2022 pour l'année 2023.

La reprise 2023 pour le Bois B a été confiée à HIRAM Bois et Forêt à hauteur de 33 €HT la tonne, le transport étant à la charge du repreneur. Le gisement estimatif est de l'ordre de 10 000 tonnes en 2023, la recette attendue s'élève ainsi à 330 000 €.

Des consultations annuelles seront lancées jusqu'à la mise en service de la chaudière Biomasse de Gazel Energie qui devrait être opérationnelle au plus tard au 1^{er} janvier 2025 (délibération du Comité Syndical du 9 janvier 2023). L'acquisition d'un nouveau broyeur sera nécessaire pour répondre aux exigences du cahier des charges. Compte tenu des délais des procédures administratives, il conviendra de publier un marché de fournitures au courant du 1^{er} semestre 2023.

Les recettes de la revente du bois 2023 et 2024 seront conservées par le Sydeme afin d'investir dans l'équipement nécessaire dont la valeur d'acquisition est estimée à près de 600 k€.

D.5.5. Les REP.

Le Sydeme assure aujourd'hui la gestion de certaines Responsabilités Elargies du Producteur :

- Textiles, Linge de Maison et Chaussures depuis 2011 ;
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) depuis 2011 ;
- Meubles depuis 2014 ;
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) depuis 2017 ;
- Articles de Sports de Loisirs (ASL) depuis juin 2022 ;
- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) depuis juin 2022.

Le Sydeme doit poursuivre le déploiement de nouvelles filières de valorisation sur son territoire d'une part en application des objectifs de la loi AGEC et de la mise en place de nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP) dont celle concernant le Bâtiment en 2023, et d'autre part afin de pallier l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont l'évolution à la hausse est bien plus significative pour le traitement par enfouissement.

En 2022, 26 des 27 déchèteries du Sydeme ont déployé la filière REP Meubles.

L'objectif pour 2023 concernant les REP Meubles et D3E consisterait à diminuer les écarts de performance à l'habitant entre les membres du syndicat.

Les deux dernières REP, décidées en juin 2022, n'ont pas encore été mises en œuvre par le Sydeme et ses membres. L'orientation est de prioriser la REP du Bâtiment (incluant le Plâtre et les Huisseries) prévue début 2023, les tonnages concernés étant plus importants que celles de l'ASL et ABJ.

D.5.6. Les autres filières.

Le Sydeme organise en outre la valorisation d'autres filières sur son territoire :

- capsules NESPRESSO ;
- Huiles Alimentaires Usagées (HAU) ;
- radiographies en partenariat avec le Lion's Club de Bouzonville ;
- lunettes, en partenariat avec le Lion's Club de Saint-Avold ;
- piles et petites batteries usagées ;
- plâtre depuis novembre 2021.

L'année 2022 a été la première année pleine pour la mise en place de la Filière Plâtre. Celle-ci n'est pas déployée sur l'ensemble des déchèteries. Six intercommunalités sur dix l'ont ainsi déployée ; le manque de place est l'argument avancé pour le non-déploiement pour les quatre autres.

En 2023, une attention particulière sera portée sur la mise en œuvre de la REP du Bâtiment afin que le traitement du Plâtre qui représente actuellement une dépense ne le soit plus.

Il conviendra, pour cette année, de maintenir ces filières et de poursuivre une communication sur les consignes de tri.

En ce qui concerne les piles usagées, chaque membre du syndicat dispose historiquement d'une convention avec Corepile (l'un des premiers éco-organismes avec CITEO). L'organisation de la filière par le Sydeme sera étudiée en 2023.

Enfin, pour les HAU, une nouvelle mise en concurrence sera lancée au 4^e trimestre 2023 pour la reprise en 2024.

D.6 - Les tonnages : bilan et évolution.

Le tableau ci-dessous reprend pour l'année 2022, les tonnages prévisionnels et réalisés pour chacun des flux. Le delta entre le prévisionnel des tonnages et le réalisé est de -9,66 %.

Flux	Tonnages 2022				Commentaires
	Objectif	Réalisé	Delta	%	
sac vert	13 500,00	11 680,29	-1 819,71	-13,48%	
sac orange	16 000,00	16 025,25	25,25	0,16%	
sac bleu	56 000,00	49 632,15	-6 367,85	-11,37%	
Multiflux	85 500,00	77 337,69	-8 162,31	-9,55%	
Biodéchets	1 600,00	1 869,38	269,38	16,84%	
Tri Sélectif	1 500,00	3 018,26	1 518,26	101,22%	Changement de schémas de collecte
Papiers	540,00	299,04	-240,96	-44,62%	Retrait des bennes sur la CAFPF
Fibreux	5 000,00	4 143,67	-856,33	-17,13%	Déploiement retardé des bornes (problème livraison)
Verre	11 600,00	11 489,97	-110,03	-0,95%	
Cartons	4 400,00	4 064,13	-335,87	-7,63%	Développement des achats en ligne
OMR	4 900,00	4 299,86	-600,14	-12,25%	
D. collectivités	2 750,00	3 004,04	254,04	9,24%	
D. assimilés	350,00	326,72	-23,28	-6,65%	
Tout-venant	27 000,00	23 657,16	-3 342,84	-12,38%	
Bois	11 100,00	9 797,56	-1 302,44	-11,73%	
Déchets verts	25 000,00	19 313,54	-5 686,46	-22,75%	année sèche
DEA	9 300,00	8 821,49	-478,51	-5,15%	
D3E	3 200,00	2 759,95	-440,05	-13,75%	
Textiles	2 100,00	2 095,40	-4,60	-0,22%	
Plâtre	400,00	989,01	589,01	147,25%	Première année pleine de mise en place
Huisserie	0,00	0,00	0,00		Mise en place repoussée à 2023
TOTAL	196 240,00	177 286,87	-18 953,13	-9,66%	

Les tableaux ci-dessous reprennent, pour chaque flux, l'évolution des tonnages (à gauche) et les variations en tonnes ainsi qu'en % entre 2021 et 2022 (à droite) :

Flux	2019	2020	2021	2022
sac vert	17 849,88	15 678,02	13 229,87	11 680,29
sac orange	23 163,88	16 835,51	18 571,86	16 025,25
sac bleu	47 782,19	52 312,50	55 426,19	49 632,15
Multiflux	88 795,95	84 826,03	87 227,92	77 337,69
Biodéchets	1 954,46	1 464,87	1 597,32	1 869,38
Multimatériaux	0,78	405,98	3,06	3 018,26
Emballages	2,72	39,82		
papiers	639,32	511,58	541,34	299,04
Fibreux	3 016,14	3 111,18	3 350,99	4 143,67
Verre	11 109,56	11 716,58	11 555,33	11 489,97
Cartons	3 654,22	3 632,49	4 388,65	4 064,13
OMR	5 379,08	6 664,16	4 915,50	4 299,86
D. collectivités	3 273,76	3 486,86	2 731,40	3 004,04
D. assimilés	501,24	384,20	348,32	326,72
Tout-venant	24 703,52	23 616,36	27 427,98	23 657,16
Bois	10 191,76	9 435,58	11 258,37	9 797,56
Déchets verts	20 632,34	17 784,12	25 076,81	19 313,54
DEA	6 912,92	6 924,98	9 144,70	8 821,49
D3E	3 039,74	2 884,47	3 150,08	2 759,95
Textiles	2 066,88	1 909,94	2 083,08	2 095,40
Plâtre	0,00	0,00	11,13	989,01
Huisseries	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	185 874,39	178 799,20	194 811,98	177 286,87

Flux	Variation 2021/2022	
	Tonnes	%
sac vert	-1 549,58	-11,71%
sac orange	-2 546,61	-13,71%
sac bleu	-5 794,04	-10,45%
Multiflux	-9 890,23	-11,66%
Biodéchets	272,06	17,03%
Multimatériaux	3 015,20	98535,95%
Emballages		
papiers	-242,30	-44,76%
Fibreux	792,68	23,66%
Verre	-65,36	-0,57%
Cartons	-324,52	-7,39%
OMR	-615,64	-12,52%
D. collectivités	272,64	9,98%
D. assimilés	-21,60	-6,20%
Tout-venant	-3 770,82	-13,75%
Bois	-1 460,81	-12,98%
Déchets verts	-5 763,27	-22,98%
DEA	-323,21	-3,53%
D3E	-390,13	-12,38%
Textiles	12,32	0,59%
Plâtre	977,88	8785,98%
Huisseries	0,00	
TOTAL	-17 525,11	-9,00%

Le tableau ci-après reprend l'estimation des tonnages 2023 par flux :

Flux	2022	Prévisionnel 2023	Delta	Evolution	Commentaires
sac vert	11 680,29	11 250,00	-430,29	-3,82%	
sac orange	16 025,25	7 000,00	-9 025,25	-128,93%	Sortie progressive du sac orange
sac bleu	49 632,15	51 750,00	2 117,85	4,09%	
Multiflux	77 337,69	70 000,00	-7 337,69	-10,48%	
Biodéchets	1 869,38	1 950,00	80,62	4,13%	
Tri sélectif	3 018,26	10 200,00	7 181,74	70,41%	Déploiement collecte sélective
Papiers	299,04	300,00	0,96	0,32%	
Fibreux	4 143,67	5 250,00	1 106,33	21,07%	Poursuite déploiement apport volontaire Fibreux
Verre	11 489,97	11 600,00	110,03	0,95%	Ajout de bornes verre sur le territoire en 2022
Cartons	4 064,13	4 100,00	35,87	0,87%	
OMR	4 299,86	3 230,00	-1 069,86	-33,12%	Plus d'OMR sur la CCW
D. collectivités	3 004,04	3 000,00	-4,04	-0,13%	
D. assimilés	326,72	325,00	-1,72	-0,53%	
Tout-venant	23 657,16	24 000,00	342,84	1,43%	
Bois	9 797,56	10 000,00	202,44	2,02%	
Déchets verts	19 313,54	21 000,00	1 686,46	8,03%	Dépend des conditions météorologiques
DEA	8 821,49	9 000,00	178,51	1,98%	Objectif Performances 2021
D3E	2 759,95	2 850,00	90,05	3,16%	Objectif Performances 2020
Textiles	2 095,40	2 100,00	4,60	0,22%	
Plâtre	989,01	1 250,00	260,99	20,88%	Déploiement sur le DUF, 2023 1ère année pleine pour CAFPF, CCFM et CCAB
Huisseries	0,00	0,00			Mise en place avec la REP du Bâtiment
TOTAL	177 286,87	180 155,00	2 868,13	1,592%	

D.7 - Les activités du transport.

D.7.1 Le service Déchèterie.

Par délibération du 20 juin 2022, considérant notamment l'obsolescence de la flotte de camions ampliroll, acquise en 2011, le Comité Syndical a fixé la date de l'arrêt de la prestation optionnelle de rotation de bennes de déchèterie au 31 décembre 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, le service Déchèterie disposait de 9 porteurs gaz et 1 porteur gasoil. Le service était composé de 12 agents, dont 4 agents polyvalents avec le service SPL.

En 2022, cinq porteurs ont été loués afin de pouvoir poursuivre la prestation jusqu'à l'échéance. La diminution des bénéficiaires du service, les locations et la hausse du prix des carburants ont rendu nécessaire la revalorisation des tarifs de la prestation.

Dès 2020, la prestation de rotation de bennes de déchèterie est en déclin avec le retrait de la CC du Pays de Bitche et de celle, du Warndt respectivement en septembre 2020 et octobre 2020.

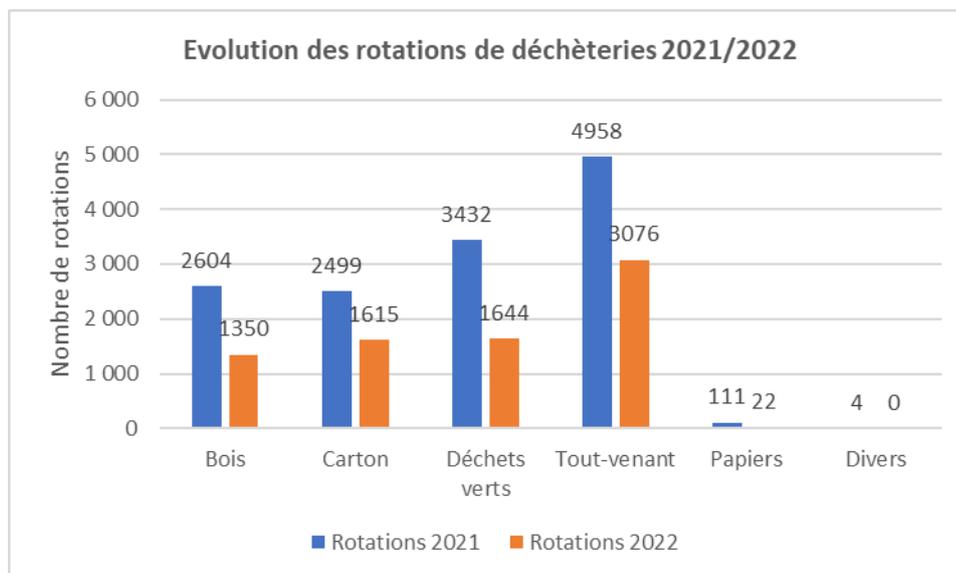
Au début de l'année 2022, six membres du Sydeme ont fait appel aux services du Sydeme pour le vidage des bennes de déchèterie. Les prestations se sont progressivement arrêtées :

- au 31 janvier 2022 pour la CA Forbach Porte de France,
- au 31 juillet 2022 pour la CC de la Houve et du Pays Boulageois
- au 31 décembre 2022 pour les CC de l'Alsace Bossue, du Bouzonvillois, du District Urbain de Faulquemont et de Freyming Merlebach.

Evolution 2020/2022 de la prestation de rotations de bennes					
	2020	2021	2022	Delta 2022/2021	
Nombre de rotations	13 752	13 608	7 707	-5 901	-43%
Recette (en €HT)	1 421 340	1 427 166	912 173	-514 993	-36%

En 2022, 7 707 rotations de bennes de déchèterie ont été réalisées. Le détail des rotations par membre et par flux sur la période 2021-2022 sont reprises dans les éléments graphiques ci-après :

EPCI	2021	2022	Evolution 2021/2022	
			Nombre	%
CCDUF	1 838	1 969	131	7,13%
CAFPF	3 814	344	-3470	-90,98%
CASAS	103	88	-15	-14,56%
CCAB	1 066	1 135	69	6,47%
CCB3F	1 132	929	-203	-17,93%
CCFM	2 322	2 204	-118	-5,08%
CCHPB	1 813	1 038	-775	-42,75%
CCPBitche	1 520			
	13 608	7 707	-4 381	-32,19%



L'arrêt de cette prestation de rotations de bennes de déchèterie s'accompagne de la vente des équipements devenus inutiles pour le Sydeme. Le montant total des cessions 2022 s'élève à 189 000 € HT réparti comme suit :

- 10 compacteurs pour un montant de 72 500 €,
- 82 bennes pour un montant de 116 500 €.

Le service Déchèterie est maintenu pour assurer en interne les rotations de bennes des flux générés sur les sites du Sydeme (sacs verts, refus d'exploitation...). Deux véhicules et deux remorques ampliroll seront nécessaires à l'exercice de ces missions. Les autres camions seront conservés pour pièces de rechange.

L'année 2023 devrait être marquée par :

- une poursuite de la vente des bennes de déchèteries en place dans les déchèteries des membres concernés par la fin de prestation au 31 décembre 2022,
- la vente de quatre remorques ampliroll,
- une cession de deux camions porteurs au lycée des Métiers Gustave Eiffel de Talange lors de la semaine européenne de la réduction des déchets,
- la fin de contrat de location de deux camions ampliroll depuis janvier 2023,
- une reconversion de certains chauffeurs déchèterie en chauffeur SPL, ce qui devrait permettre de diminuer la sous-traitance.

D.7.2 Le service SPL.

Jusqu'en 2021, la flotte du Sydeme était basée sur deux sites distincts : Morsbach et Sarreguemines. Or, l'atelier mécanique se situe à Sainte Fontaine. Afin d'améliorer les interventions et travaux sur les véhicules, la flotte a été centralisée sur Sainte Fontaine depuis juin 2021. Ce regroupement a permis de gagner en efficacité et en rapidité d'intervention. De plus, cela a permis de recentrer l'atelier sur ses missions initiales.

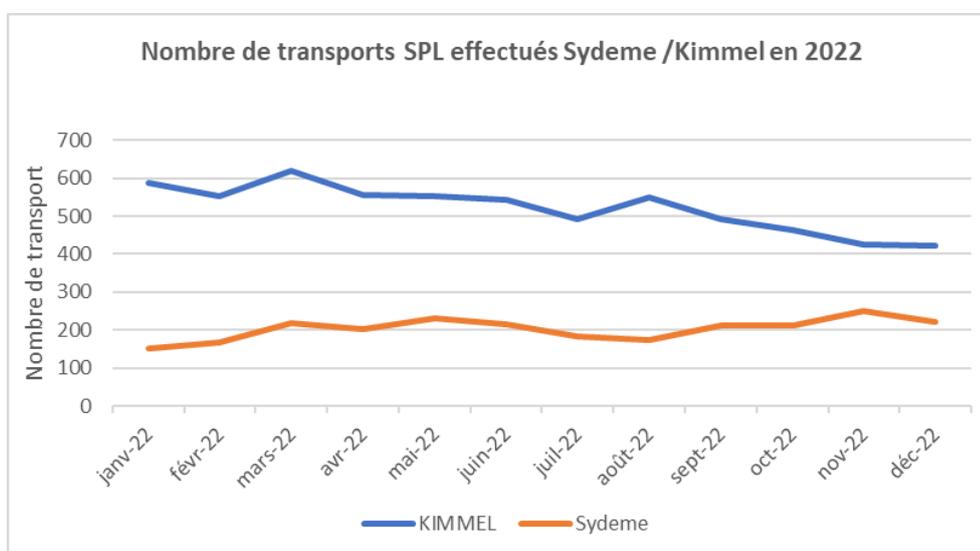
En 2022, le service SPL était composé de :

- 6 chauffeurs,
- 43 semi-remorques dont 38 à portes hydrauliques.

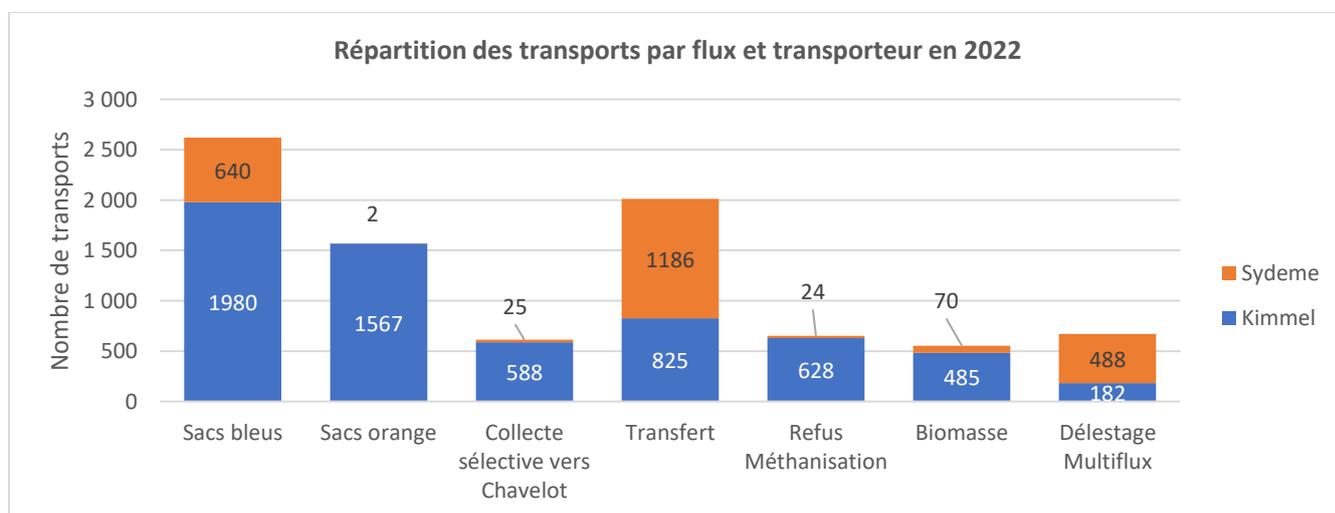
16 chauffeurs sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service. Le Sydeme a lancé un marché pour le transport en semi-remorque. Il a été attribué à la société KIMMEL (marché notifié le 23 juillet 2020), le contrat prend fin le 23 juillet 2023. Il pourra être reconduit deux fois pour une durée d'un an, soit au plus tard le 23 juillet 2025.

En 2022, considérant que l'inflation, notamment celle des carburants, lui occasionne des charges supplémentaires qui bouleversent l'économie du marché, la société Kimmel a invoqué la théorie de l'imprévision et sollicité un ajustement des tarifs initiaux du marché à cette situation nouvelle.

En 2022, l'appel à la sous-traitance a été soutenu tout au long de l'année : 71,98% des transports SPL ont été réalisés par le prestataire. Une tendance à la baisse se dessine toutefois au cours du 2^e semestre 2022 en raison de la réaffectation progressive des chauffeurs Déchèterie à compter du 1^{er} janvier 2023.

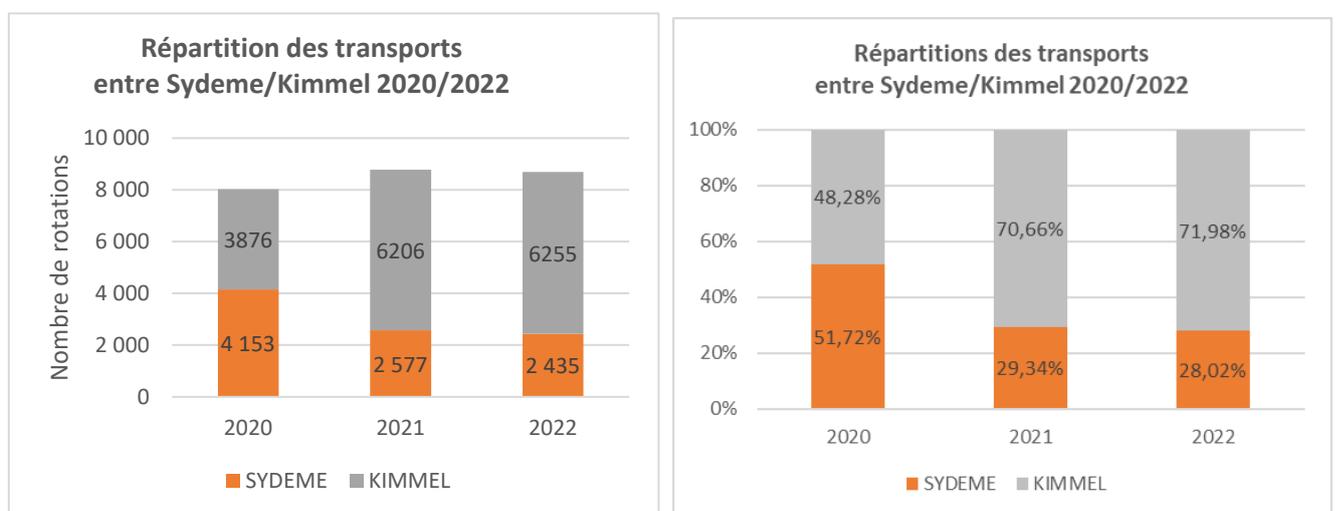


Le graphique ci-après détaille la répartition des transports en fonction des produits :



En matière de collecte sélective, le souci de maîtriser la qualité des flux collectés et la séparation fibreux/non fibreux engendre une baisse du poids moyen des semi-remorques au départ de Sainte-Fontaine, et par conséquent une augmentation du nombre de transports à destination de Chavelot. La distance ne permet pas l'utilisation des tracteurs gaz première génération du Sydeme. En 2022, ces rotations étaient encore très largement réalisées par Kimmel. Toutefois, les nouveaux tracteurs gaz dernière génération, dont les 4 premiers ont été livrés en janvier 2023, disposent d'une autonomie supérieure qui permettra ces transports en interne et un moindre recours, voire sa quasi-disparition, à l'externalisation.

Les deux éléments graphiques ci-après reprennent l'évolution de la répartition des transports sur la période 2020-2022 :



En 2022, les tracteurs appartenant au Sydeme ont parcouru 197 541 km, soit 4 859 km de plus que 2021 (+2,52%).

Afin de diminuer le recours à l'externalisation et d'augmenter ainsi le nombre de transports SPL réalisés en interne d'une part, et compte tenu de l'âge de la flotte actuelle (2011) d'autre part, le Sydeme a entrepris de renouveler sa flotte de tracteurs au gaz au rythme de quatre camions par an sur la période 2022-2025. Ces tracteurs seront floqués avec une nouvelle charte graphique.

D.7.3 Le service SPL grue.

La prestation de vidage des bornes d'apport volontaire concerne le verre (2014) et les fibreux (2017).

En 2022, la prestation était réalisée comme suit :

- 5 collectivités pour le verre (CAFPF, CASC, CCW, CCB3F, CCHPB) : 674 bornes,
- 3 collectivités pour les fibreux (CASC, CAFPF et CCAB) : 552 bornes.

Le service compte :

- 4 chauffeurs attitrés et 3 chauffeurs suppléants,
- 4 ensembles routiers :
 - o 3 ensembles (tracteur + semi-remorque + grue auxiliaire) en propriété ;
 - o 1 ensemble en location pour la somme de 3 000 € HT / mois jusqu'au 31 mars 2023, date de fin de prestation.

Le service de collecte des apports volontaires a connu une évolution croissante en 2022. Le ramassage des bornes à verre et à fibreux sur certains territoires est en progression depuis la campagne de communication lancée pour les nouvelles consignes de tri en mars 2022.

L'année 2022 a été marquée par un renforcement du parc de bornes à verre et fibreux.

La fréquentation des bornes croît, notamment pour le fibreux, ce qui demande une adaptation régulière de nos rotations (modification des circuits de collecte, augmentation de la fréquence de vidage).

Les principaux indicateurs 2022 concernant la prestation relative aux bornes d'apport volontaire sont repris ci-dessous :

Flux	Bornes levées	Nombre de km parcourus	Tonnages collectés
Verre	10 104	47 778	6 090
Fibreux	18 569	83 943	3 325
TOTAL	28 673	131 721	9 415

En 2023, la prestation conservera son périmètre d'intervention.

D.7.4 La collecte des biodéchets.

Le service de collecte des biodéchets est doté de 5 camions spécifiques (dont 4 en fonction en fin d'année 2022) équipés d'une cuve étanche et d'une station de rinçage. La prestation est réalisée par 4 chauffeurs poids lourds à temps plein.

La prestation a été assurée en 2022 et se poursuivra en 2023 pour 9 des 10 membres du Sydeme, la CC du Pays de Bitche ayant mis fin à cette prestation optionnelle en septembre 2021, ce qui se traduit notamment par une baisse des kilomètres parcourus.

Indicateurs	2021	2022	Evolution
Tonnages collectivités	1 531,23 tonnes	1 667,86	+8.92%
Tonnages clients payants	1 281,00 tonnes	1 489,98 tonnes	+16.31%
Kilomètres parcourus	144 960 km	133 660 km	-7.79%
Bacs collectés collectivités	46 423 bacs	46 427 bacs	+0.01%

En complément de la collecte des gros producteurs assimilés pris en charge par les collectivités, le Sydeme maintient une prestation pour des tiers avec une distinction de collecte biodéchets emballés et en vrac. En 2022, 48 contrats ont ainsi été signés. Ils devraient tous être maintenus pour 2023. Cette prestation engendre des recettes et permet d'optimiser le service. Il est à noter qu'en 2022, les tarifs de ces prestations optionnelles ont été révisés à la hausse, notamment en raison de la hausse du carburant.

Le tableau ci-après reprend les recettes engendrées par la collecte des biodéchets des contrats privés :

Année	€ Vrac	€ Emballés	€ frais de passage	TOTAL € HT
2021	50 305,50 €	40 413,00 €	39 599,40 €	130 317,90 €
2022	55 313,00 €	74 384,60 €	35 567,35 €	165 264,95 €

Le coût moyen d'une tonne de biodéchets d'un tiers collectée et valorisée en 2022 est de 110,91 € HT.

Les BOM avaient été équipées en 2014 d'un système de lecture de puce pour comptabiliser les bacs levés, information utilisée par certains membres pour la refacturation de la prestation via un module dédié de la Sydem'base. Le système de lecture présentait des défaillances sur les 5 véhicules ; les équipements ont donc tous été démontés à la fin de l'année 2022. Début 2023, trois véhicules seront équipés d'un système neuf et desserviront les territoires utilisant les informations de collecte remontant dans la Sydem'base (CAFPP, CASC).

L'année 2023 sera également marquée par la remise en état d'un camion biodéchets au gaz dont l'acquisition date de septembre 2010 afin que le service dispose à nouveau d'un camion mulet.

Le service continuera à utiliser en 2023 les housses biodégradables fabriquées par l'unité de confection de sacs du Sydeme pour assurer la propreté du bac.

D.7.5 L'atelier.

Le personnel de l'atelier est composé de 6 agents dont :

- 2 mécaniciens,
- 2 agents de maintenance,
- 1 agent carrossier,
- 1 responsable.

Un sixième agent devrait renforcer les effectifs en 2023 suite à une reconversion en interne avec des compétences de carrosserie-peinture.

Depuis 2020, les missions de l'atelier se sont recentrées sur la maintenance et l'entretien de notre flotte de poids lourds (tracteurs, porteurs, remorques, semi-remorques). La majorité de la flotte actuelle et les nouveaux tracteurs roulent au gaz avec des obligations de contrôle des bouteilles de gaz tous les 4 ans.

Afin de gagner en autonomie sur le suivi des véhicules gaz, un mécanicien se forme aux contrôles périodiques des circuits gaz de nos véhicules. L'année 2023 connaîtra donc la montée en compétence de cet agent avec une formation relatives aux habilitations mécaniques des moteurs à combustion gaz.

En 2022, l'acquisition de colonnes de levage a été réalisée pour un montant de 20 000 €HT, ainsi que du matériel pour l'amélioration des conditions de travail (table de levage, machines adaptées aux contraintes de travail, ...).

En 2023, il est prévu d'intégrer aux tâches déjà réalisées :

- la gestion des pneumatiques sur les véhicules légers et les poids lourds avec l'acquisition des machines de montage-démontage et d'équilibrage (6 000€ HT) ;
- la maintenance et la gestion de la flotte de véhicules légers avec l'acquisition d'un pont de levage (3 500 € HT) ;
- la réhabilitation du parc de 43 semi-remorques (reprise en peinture, renouvellement des flocages) sur une période de 2 ans avec l'acquisition :
 - o d'une station de peinture et d'une station de sablage (3 000 € HT)
 - o de matières telles que peinture, sable, diluant et autres (2 500 HT/ semi-remorque) auquel il conviendra d'ajouter le prix du flocage (135 000 €HT).

Dans la continuité des activités de l'atelier et du suivi de notre flotte de camions, une étude est en cours quant à la possibilité et la rentabilité d'installer une station de lavage avec rouleaux pour poids lourds. Les infrastructures ont été construites sur le site (aire de lavage, séparateur des eaux usées, déshuileur) lors de sa rénovation en 2013, mais l'installation d'une station de lavage n'a jamais abouti.

D.8 La méthanisation.

Le Sydeme dispose de deux unités de Méthanisation, l'une à Morsbach (Méthavalor) mise en service en septembre 2011 et l'autre à Sarreguemines mise en service en décembre 2015.

D.8.1 Les intrants.

Les tableaux suivants détaillent les tonnages traités dans le digesteur respectivement de Méthavalor et de l'unité de méthanisation de Sarreguemines :

Tonnages traités dans le digesteur de Méthavalor						
Année	sacs verts	Biodéchets professionnels	Biodéchets EVS/ Bowesa	Déchets verts	Biodéchets apports de tiers	TOTAL
2022	13 267	2 757	12 008	3 228	4 816	36 076
2021	14 507	1 449	11 241	4 732	9 988	41 917

Tonnages traités dans le digesteur de l'unité de méthanisation de Sarreguemines						
Année	Déchets verts	Déchets végétaux IAA	Biodéchets liquides	CIVE	Paille	TOTAL
2022	3 360	3 196	3 802	58	0	10 416
2021	4 654	1 567	3 242	995	1	10 458

IAA : Industrie Agro-alimentaires

CIVE : Cultures intermédiaires à vocation énergétique

D.8.2 Le retour au sol.

Le plan d'épandage initié par le Sydeme a pour objectif de permettre la valorisation agronomique, par retour au sol, des sous-produits de la méthanisation : les digestats liquides et le compost.

La procédure de plan d'épandage a été engagée en juin 2012. L'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'épandage, toujours en vigueur, a été signé le 18 octobre 2017.

Les digestats liquides et les composts produits ont fait l'objet d'analyses réglementaires en 2022 :

Site	Compost	Digestats liquides	TOTAL par site
Morsbach	2	9	11
Sarreguemines	2	2	4
TOTAL par flux	4	11	15

Les digestats liquides :

En 2022, 22 611 tonnes de digestats liquides ont été produites sur les 2 unités :

- 17 029 tonnes à Méthavalor :
 - Le plan d'épandage a permis au Syndicat de valoriser 3 282,23 tonnes de digestats liquides sur une surface de 243,05 ha. Pour cette campagne, 6 agriculteurs ont mis à disposition 32 parcelles sur 14 communes de la Moselle.
 - Les digestats non épandus ont été retraités par des sites de compostage ou de méthanisation.

- 5 582 tonnes à l'unité de méthanisation de Sarreguemines. Les digestats liquides de ce site ont été évacués vers des sites de compostage ou d'autres unités de méthanisation situées dans le Grand-Est. Un plan d'épandage est en cours d'étude par la société SEDE.

L'année 2022 a été marquée par la reprise, en décembre 2021, de la citerne routière de la société Kimmel pour un montant de 4 000 € HT, conformément aux dispositions du marché échu le 31 décembre 2021. Cette acquisition doit permettre de diminuer le coût des transports sur l'exercice 2023, notamment par l'internalisation d'une partie des transports en citerne des digestats liquides.

Le compost :

- A Méthavalor :

Le compost généré par l'unité de Morsbach a rencontré pendant plusieurs années des problèmes de conformité en raison de la présence d'inertes en quantité trop importante. En attendant de trouver des solutions techniques pour éviter des dépenses de traitement, le produit non conforme a été stocké depuis 2012 sur la plateforme de déchets verts.

Une modification de la ligne de criblage du compost a été nécessaire par l'ajout de cribles à tambour et balistiques en 2019. Le compost stocké a été recriblé sur la nouvelle ligne de criblage en parallèle du criblage du nouveau compost ; les analyses se sont révélées conformes et le compost est désormais normalisé NFU 44-051.

Le 16 décembre 2022, le dernier godet de ce compost a été évacué, levant ainsi la mise en demeure de la DREAL. Afin de répondre dans les délais à l'obligation réglementaire, le Sydeme a participé à hauteur de 10 €/tonne à la livraison du compost, pour un coût de 72 266 €HT. L'évacuation de cet important stock historique aura pris 3 ans.

En 2022, 7 264,74 tonnes de compost ont été valorisées en agriculture, dont 1 282,20 tonnes sur le territoire du Sydeme soit 17,65%.

L'année 2023 sera notamment consacrée à l'optimisation de la filière pour maintenir un compost de qualité, anticiper les évolutions réglementaires sur la valorisation des sous-produits organiques et obtenir l'agrément sanitaire.

- A Sarreguemines :

Le compost produit sur l'unité de méthanisation de Sarreguemines répond à la norme NFU 44-051 et peut donc être mis sur le marché.

En 2022, deux analyses ont été effectuées par un laboratoire indépendant. Le cahier des charges a été respecté pour l'ensemble des paramètres.

Les quantités de compost vendues sur le site de Sarreguemines, de Saint-Avold et de Faulquemont pour l'année 2022 s'élèvent à 2 275,18 tonnes réparties comme suit :

- 1 314,56 tonnes pour les particuliers
- 37,86 tonnes pour les collectivités et communes
- 922,76 tonnes pour les professionnels, agriculteurs et autres

Dans le cadre de l'opération de distribution gratuite du compost, 948,29 tonnes de compost ont été mises à disposition des communes du territoire.

L'opération sera réitérée en 2023 dans la limite des stocks disponibles, très bas en ce début 2023 en raison du grand succès de cette opération compost gratuit menée depuis 2020.

Les plateformes de vente de Sainte Fontaine et Sarreguemines seront accessibles toute l'année, celle de Faulquemont sera ouverte sur un temps réduit au courant du printemps 2023.

Coût 2022 des résidus de la méthanisation.

- *Traitement des digestats liquides.*

	TRAITEMENT			TRANSPORT		Coût total 2022 (en €HT)	Coût/tonne 2022 (en €HT)
	Nb de tonnes	Coût 2022 (en €HT)	Coût/tonne (en €HT)	Coût 2022 (en €HT)	Coût/tonne (en €HT)		
Méthavalor	17 028,82	708 849,22	41,63			1 426 239,62	63,08
Sarreguemines	5 581,86	178 804,18	32,03				
TOTAL	22 610,68	887 653,40	39,26	538 586,22	23,82		

- *Epandage.*

Epandage				
Nb de tonnes	Transport (en €HT)	Epandage (en €HT)	Coût 2022 (en €HT)	Coût/tonne (en €HT)
3 282,23	21 940,00	16 590,00	38 530,00	11,74

- *Compost*

Compost		
Nb de tonnes	Transport 2022 (en €HT)	Coût/tonne (en €HT)
7 264,74	72 265,72	9,95

Le projet d'ultra-filtration à Méthavalor :

Pour mémoire, l'unité de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a été mise en service en septembre 2011. D'une capacité de traitement de 46 000 tonnes, l'unité permet le traitement des biodéchets ménagers collectés à la source sur le territoire, ainsi que des déchets verts issus des déchèteries et des biodéchets des professionnels (restauration collective, grandes et moyennes surfaces de supermarché, ...).

La dégradation de la matière dans les digesteurs produit :

- un mélange de gaz, le biogaz, valorisé majoritairement à travers deux moteurs de cogénération qui génèrent une production électrique de 1 700 kW ainsi qu'une production thermique équivalente. L'installation dispose également d'une unité d'épuration membranaire qui permet la valorisation du biogaz en biométhane et son injection dans le réseau gaz de ville ;
- de la matière organique en phase solide, le compost, et en phase liquide, les digestats ; une partie de ces digestats est valorisée agronomiquement à travers un plan d'épandage, l'excédent est évacué vers des exutoires extérieurs éloignés de Méthavalor.

La gestion actuelle des digestats liquides génère un impact environnemental non négligeable et de lourdes dépenses d'exploitation sur l'installation, directement répercutées sur le coût de traitement facturé à l'utilisateur.

C'est pourquoi le Sydeme a mené des études au cours de l'année 2021 pour optimiser cette partie à travers un traitement biologique des digestats liquides sur site, plus poussé, par filtration membranaire. Ce procédé a pour objectif d'une part de permettre une réutilisation des eaux épurées dans le process, et d'autre part de valoriser agronomiquement les éléments fertilisants contenus dans les concentrats.

En outre, du fait de ses intrants, l'unité de méthanisation est encadrée par la réglementation qui vise le traitement de sous-produits animaux (SPAN) par voie de méthanisation (règlement CE n°1069/2009), avec laquelle elle doit se mettre en conformité.

Deux scénarios ont été étudiés :

1^{er} scénario – Mise en conformité avec la réglementation – Implantation d'une unité de stérilisation des digestats liquides

Cette solution maintient la filière de gestion actuelle des digestats liquides de Méthavalor, tout en intégrant une étape de stérilisation avant évacuation vers les exutoires extérieurs, afin de se conformer à la réglementation sanitaire.

Coût estimatif de l'investissement : 1,3 M€.

Coût d'exploitation induit : 1,250M€/an.

Ce scénario n'inclut pas d'optimisation du fonctionnement de l'installation et conserve de ce fait un impact économique et environnemental non négligeable pour le traitement des digestats liquides.

2nd scénario – Implantation d'une filtration membranaire

L'intérêt de ce scénario est l'optimisation de la gestion actuelle des digestats liquides. En effet, l'étape de filtration membranaire réalisée sur le digestat liquide permet de réduire de plus d'un tiers le flux à traiter, car la fraction solide envoyée en maturation (compostage) est hygiénisée naturellement durant la phase de fermentation aérobique. Seule la fraction liquide épurée, soit environ 15 000 tonnes annuelles, devra subir un traitement supplémentaire en station d'épuration. Cette opération sera réalisée sans aucun transport routier, le site étant raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Coût estimatif de l'investissement : 3M €HT

Impact sur le coût d'exploitation induit : fin du transport et du traitement des digestats liquides, soit une économie d'exploitation nette estimée à 750 000 € HT.

Des échanges entre le Sydeme, la Direction Départementale de la Protection des Populations et le gestionnaire de la station d'épuration de Forbach au cours de 2022 permettent de lancer la mise en concurrence relative aux travaux qui débiteront au cours du dernier trimestre 2023, pour un achèvement escompté à la fin de l'année 2024.

Le deuxième scénario, attractif d'un point de vue économique, l'est également d'un point de vue environnemental : au-delà de la mise aux normes, la fin du transport routier diminue d'autant la production de CO2.

D.8.3 La production d'énergie :

Les tableaux ci-dessous récapitulent la production d'énergie en kWh par les deux usines de méthanisation et les recettes générées.

A Méthavalor :

Année	Biométhane injecté		Electricité produite	
	Energie produite	Recette	Energie produite	Recette
2021	1 872 666 kWh	138 600 €	5 900 618 kWh	1 019 567 €
2022	2 369 612 kWh	183 691 €	6 663 604 kWh	1 186 262 €

En ce qui concerne l'injection de biométhane, l'année 2022 a été marquée par :

- 2 maintenances process,
- 1 maintenance règlementaire, à savoir la requalification de l'équipement sous pression, contrôle obligatoire tous les 10 ans, qui a engendré 10 jours d'arrêt technique.

En matière de valorisation électrique, après une révision du gros moteur en 2021, une révision similaire a été effectuée sur le petit moteur en juin 2022 avec une remise en service à la fin de ce même mois. Cette révision a permis une amélioration de leur rendement. Le petit moteur a toutefois subi un arrêt technique en fin d'année, mais est de nouveau fonctionnel.

Par l'unité de méthanisation de Sarreguemines :

Année	Biométhane injecté	
	Energie produite	Recette
2021	6 016 730 kWh	365 751 €
2022	4 738 840 kWh	264 833 €

Le digesteur est à l'arrêt depuis fin novembre 2022 en raison de pannes et de l'usure au niveau de l'introduction. De nouvelles pièces seront installées en début d'année 2023 : groupe hydraulique d'introduction (janvier), vérin d'introduction et moto-réducteur (février). Le remplacement de la mélangeuse et de la presse d'introduction sera intégré dans l'opération de remise en état de l'unité de méthanisation.

Cet arrêt d'exploitation a impacté la production de biométhane et les recettes subséquentes en 2022 et impactera également l'année 2023.

La réception de déchets verts est toutefois maintenue sur l'unité de méthanisation de Sarreguemines :

- les déchets verts sont broyés et stockés sur site,
- les déchets de l'industrie agro-alimentaire sont dirigés vers Méthavalor.

D.9 Le service Sécurité / Environnement.

D.8.1 Les analyses ICPE.*

Le Sydeme dispose de 10 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont :

- 1 est soumise à autorisation : Méthavalor ;
- 1 est soumise à enregistrement : site de Ste-Fontaine ;
- 8 sont soumises à déclaration :
 - les 3 centres de tri Multiflux ;
 - la plateforme de valorisation des déchets verts de Sarreguemines, y compris le méthaniseur ;
 - les 3 centres de transfert : Sarreguemines, Forbach et Creutzwald ;
 - la plateforme de réception des déchets verts de Morsbach ;
 - l'unité de confection de sacs.

En 2022, 25 analyses réglementaires en matière environnementale ont été réalisées par des prestataires pour une dépense totale de 18 001 € HT. Le tableau ci-dessous reprend les domaines concernés, leur nombre et leur coût :

Nature de l'analyse	Eaux résiduaires et sous-terraines	Rejets atmosphériques	Bruit	Suivi des amphibiens	Contrôle DC*	TOTAL
Nombre analyses	15	4	4	1	1	25
Montant	5 628,50 €	5 495,00€	2 925,00 €	3 202,50 €	750,00 €	18 001,00 €

**ICPE soumise à déclaration avec contrôle périodique*

Le menu analytique varie en fonction des années. Le tableau ci-après détaille les analyses ICPE par site, leur fréquence, le prestataire et le coût détaillé pour 2022.

Activités	Nombre analyses	Montant € HT	Quote-part
Méthanisation	12	13 334,50 €	74,08%
Transfert (Résiduaires, Recyclables et DV)	7	1 775,00 €	9,86%
Multiflux	5	1 996,50 €	11,09%
Confection sacs	1	895,00 €	4,97%
TOTAL	25	18 001,00 €	100,00%

Le budget prévisionnel 2023 s'élève à 30 844€ HT. Des analyses de sol obligatoires d'un montant de 8 000 € HT et l'inflation expliquent la hausse 2022/2023.

D.8.2 Les vérifications générales périodiques (VGP).

En 2022, un marché a été lancé pour l'ensemble des vérifications générales périodiques (VGP). L'année 2023 est la première année d'application de ce marché d'une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois. Le marché a été attribué à la société DEKRA et sa date de démarrage est fixée au 1^{er} février 2023.

Le tableau suivant détaille le parc des équipements soumis à des vérifications générales et/ou périodiques à des fréquences variables :

Equipement	Nombre de VGP	%
Dispositifs d'ancrage	5	1,07%
Electricité	34	7,30%
Equipement sous pression	56	12,02%
Equipements de levage	159	34,12%
Equipements de protection individuelle	94	20,17%
Equipements et accessoires de levage	21	4,51%
Installations d'ascenseurs	1	0,21%
Machines	1	0,21%
Portes et portails	95	20,39%
Total	466	100,00%

Le montant global de ces prestations pour l'exercice 2023 est estimé à 26 000 €HT.

D.8.2 Les équipements de protection individuelle.

En mai 2022, le Sydeme a attribué le marché de fournitures pour les équipements de protection individuelle (EPI) à la société Prolians pour une durée de 3 ans. Celui-ci se compose de quatre lots :

- EPI d'électriciens,
- gants,
- protection de la tête et du corps,
- vêtements de travail.

Montant global 2022 : 29 710 €HT.

En 2022, 34 personnes ont bénéficié d'un renouvellement des protections auditives moulées pour un montant de 4 600 € HT.

D.8.3 Les équipements de protection collective.

En 2023, seront notamment lancées des consultations pour :

- le renouvellement du parc d'extincteurs et leur contrôle réglementaire ;
- une nouvelle centrale incendie au centre de tri Multiflux de Sarreguemines et à Méthavalor.

D.8.4 Les analyses biomasse.

Les analyses de compost, déchets verts et digestats liquides ont été réalisées par AUREA, laboratoire d'analyses et de conseil agro-environnemental. En 2022, vingt-deux analyses ont été réalisées pour un montant de 10 601,62 €HT, réparti comme suit :

Flux	Nombre d'échantillons	Montant € HT
Compost	4	4 045
Déchets verts	2	809
Digestats liquides	15	5 939
Refus	2	360
TOTAL	23	11 153

E. Perspectives et orientations stratégiques 2023.

E.1. Priorités budgétaires 2023.

Les priorités pour l'exercice 2023 sont fondamentales :

- poursuivre la recherche de marges de manœuvre en agissant sur les coûts d'exploitation tout en assurant le fonctionnement et l'entretien normal des équipements ;
- améliorer le fonctionnement des équipements par une politique d'investissement productif, notamment par la construction de l'unité de filtration membranaire évoquée ci-dessus ;
- rechercher l'équilibre budgétaire annuel hors déficit antérieur reporté.

E.2. Budget prévisionnel 2023.

E.2.1. Section d'investissement.

L'exercice 2022 a dégagé un excédent d'investissement cumulé de 2 719 307 €HT, hors capital restant dû au titre de l'emprunt de 13,5 M€HT souscrit en 2021 pour rembourser la dette fournisseurs. Les premières dépenses sont le remboursement du capital de la dette actuelle et de l'emprunt 2023, ainsi que les restes à réaliser 2022 (1 937 519 €HT).

E.2.1.1. Opération 20211 – Hygiénisation à Méthavalor.

Autorisation de programme/Crédits de paiement (AP/CP).

- Dans la gestion traditionnelle des investissements pluriannuels, les collectivités locales engagent comptablement les dépenses qu'elles décident de réaliser sur les crédits inscrits au budget. Ainsi, la construction d'un bâtiment devant être réalisée en plusieurs années est engagée sur des crédits budgétaires correspondant à la totalité du coût. Seule une partie de ceux-ci est consommée l'année d'engagement. Les crédits engagés à ce titre et encore disponibles sont reportés d'une année sur l'autre jusqu'à ce que l'équipement soit réalisé. Les crédits non engagés ne peuvent être reportés et doivent faire l'objet d'une nouvelle autorisation budgétaire en N+1.

Les collectivités se retrouvent ainsi avec d'importants stocks de restes à réaliser (RAR) qui impactent lourdement le budget de l'année N+1. Afin d'en limiter le niveau, la pratique courante est de n'ouvrir dans chaque budget que les crédits correspondant à la fraction du coût total de l'opération de l'année N.

Or, la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dite loi ATR, a ouvert l'utilisation des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour gérer des investissements pluriannuels à une large part des collectivités locales.

Ce mécanisme dérogatoire au principe de l'annualité budgétaire favorise la lisibilité et la sincérité, en permettant aux élus :

- de se prononcer sur des programmes pluriannuels d'investissement en appréhendant le coût global des opérations (études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux) ;
- d'inscrire chaque année au budget des dépenses à un niveau proche des consommations prévues afin de limiter les restes à réaliser ;
- de limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt, fiscalité, contributions) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvres financières de la collectivité ;

- augmenter le taux de réalisation des crédits et supprimer, pour les projets concernés, les reports budgétaires.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. (Art. L. 2311- 3 du CGCT)

L'engagement de l'AP constitue le blocage de crédits pluriannuels qui permettra d'assurer à terme le paiement des factures liées à la réalisation de l'investissement. Il est suivi immédiatement de l'engagement juridique (notification d'un marché public par ex).

L'autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est actualisable chaque année en fonction du rythme de consommation des crédits de paiement. Une révision peut s'avérer nécessaire pour réajuster l'enveloppe initiale à la hausse ou à la baisse. Enfin, chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation du 1^{er} janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état des crédits correspondants.

Application au projet d'ultra-filtration à Méthavalor.

En 2021 a été créée l'opération 20211-Opération d'hygiénisation à Méthavalor (des études complémentaires ont affiné le projet ; l'ultra-filtration est préférée à l'hygiénisation). Y était alors inscrite l'intégralité du budget prévisionnel.

Compte tenu de ce qui précède, l'AP/CP suivante sera proposée aux membres du Comité Syndical :

Autorisation de programme n° 1	Comptes	Crédits de paiement		
		2023	2024	2025
AP 20211				
3 000 000	2031	50 000	25 000	0
	2181	780 000	1 560 000	310 000
	2315	125 000	75 000	75 000
	TOTAL	955 000	1 660 000	385 000

Elle sera ajustée après attribution des marchés.

E.2.1.2. Les autres investissements étudiés.

Outre l'ultra-filtration à Méthavalor et les consignations relatives aux notifications pour le traitement des déchets en Allemagne, seront prioritairement étudiés les investissements destinés à la sécurité du personnel, la poursuite de l'exploitation et la recherche d'économies de fonctionnement, sous réserve des disponibilités des financements. Le recours à l'emprunt sera nécessaire. La démonstration d'un retour rapide sur investissement grâce aux importantes économies d'exploitation générées par l'opération de stérilisation et filtration membranaire prévue à l'unité de méthanisation de Morsbach sera vraisemblablement un argument décisif pour les organismes bancaires.

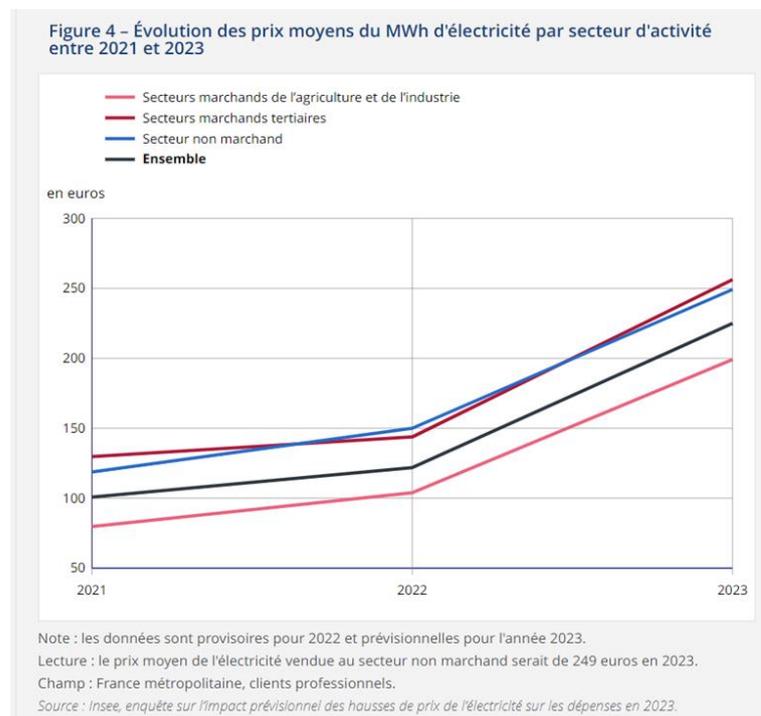
Une décision modificative budgétaire sera présentée aux membres du Comité Syndical si l'autorisation d'étalement des charges est accordée par les ministres compétents.

E.2.2. Section d'exploitation.

E.2.2.1- Les dépenses.

Les dépenses d'exploitation 2023 comprennent notamment :

- la charge de la dette actuelle, à laquelle s'ajoute celle de l'emprunt qui devra être souscrit pour financer l'investissement 2023, dont l'opération d'ultra-filtration obligatoire à Méthavalor ;
- les charges à caractère général, qui recouvrent :
 - les frais inhérents à un nouveau logiciel de comptabilité et pour les ressources humaines ; les logiciels actuels ne sont en effet pas adaptés à la taille du syndicat et présentent de nombreux et récurrents dysfonctionnements ; montant estimatif pour 2023 ;
 - une augmentation du coût des fluides :
 - l'INSEE anticipe une augmentation du coût de l'électricité de 84 %, hors aides gouvernementales, dont l'amortisseur électrique, à effet limité ;
 - par conséquent, l'eau ;
 - le gaz.



- un coût du gasoil, dont le prix risque de s'envoler encore en 2023 ;
- l'inflation qui impacte le coût des matières premières, fournitures (articles 60) et services extérieurs (articles 61), cumulée à un important besoin de remise en état des équipements ;
- une baisse du coût des locations, grâce notamment :
 - à la fin de la location des porteurs pour les rotations de bennes ;

- à un moindre recours à la location du broyeur, puisqu'un nouveau broyeur a été livré au service biomasse en début d'année ;
- les charges de personnel, qui tiennent notamment compte :
 - des 10 recrutements nécessaires au fonctionnement du syndicat, dont 7 salariés en CDI ;
 - de l'augmentation des salaires de 3,5% depuis le 1^{er} juillet 2022, qui correspond à l'augmentation de l'indice des fonctionnaires accordée à la totalité des salariés ;
 - des frais de formation du personnel ;
- les taxes, essentiellement la TGAP en hausse continue et importante jusqu'en 2025 ;
- les autres charges de gestion courante, composées pour la quasi-totalité des versements des soutiens aux EPCI dont la prise en compte de huit pactes financiers ;
- les charges exceptionnelles ;
- un ajustement de la provision pour congés payés pour le personnel de droit privé ;
- les écritures de stock ;
- les dotations aux amortissements.

E.2.2.2- Les recettes.

Les recettes 2023 sont constituées de :

- la contribution des EPCI à l'exercice de la compétence transférée, destinée à équilibrer le budget d'exploitation du Sydeme, composée de :
 - la contribution à l'habitant :
 - d'un montant de 8 €HT/habitant, soit 2 933 304 €HT,
 - majorée de 5,875 €/habitant, soit 2 154 145 € HT (contre 2 166 336 €HT en 2022)

soit un montant total de 5 087 449 €HT.

Pour mémoire, le Préfet a décidé une majoration supplémentaire de 3,054 €HT/habitant, soit 1 119 789 €HT, afin de solder le déficit d'exploitation à échéance 2032. En l'attente du résultat des démarches entreprises tant en ce qui concerne le remboursement de TVA que l'étalement des charges, le Comité Syndical a décidé, lors de sa réunion du 9 janvier 2023, de suspendre l'application de cette décision.

A noter également que l'évolution démographique du territoire du Sydeme impacte le montant de la contribution à l'habitant à la baisse et, par voie de conséquence, l'équilibre budgétaire ;

Evolution de la population 2009/2023															
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2009-2023
Sydeme	-0,06%	0,15%	0,07%	-0,04%	-0,21%	0,22%	-0,35%	-0,55%	-0,36%	-0,52%	-0,69%	-0,46%	-0,49%	-0,56%	-3,78%
Moselle	0,22%	0,31%	0,26%	0,02%	0,01%	0,13%	0,04%	-0,16%	-0,06%	0,08%	-0,17%	0,00%	0,29%	2,01%	2,98%
Bas-Rhin	0,54%	0,57%	0,31%	0,13%	0,31%	0,49%	0,43%	0,30%	0,35%	0,43%	1,79%	-0,70%	0,57%	2,12%	7,90%

- les douzièmes aujourd'hui calculés sur la base d'une grille tarifaire et de tonnages.

La réflexion sur la contribution unique sera reprise après la décision de l'administration fiscale quant au taux de déduction applicable aux recettes du Sydeme.

- la vente des produits issus du traitement des déchets (biogaz, bois, recyclables...) et des sacs aux clients payants, ainsi que des prestations de service ;
- le produit des versements et soutiens des éco-organismes, des reventes, dont la recette pour le traitement du bois qui, jusqu'à mars 2022, représentait une dépense ;
- la cession de la forêt de Guensbach pour un montant de 222 000 € HT ;

- la cession d'un cribleur DOPPSTADT (20 000€ HT), d'une chargeuse Volvo (10 000 €HT), de bennes, filets, perches, remorques ampliroll, qui ne présentent plus d'utilité du fait de la fin de la prestation optionnelle de bennes de déchèterie au 31/12/2022 ;
- les atténuations de charges, soit les écritures de stock et le remboursement des arrêts maladie par les organismes sociaux.